

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 438

27 février 2009

SOMMAIRE

Alapco Luxembourg Holding S.A.	21009	M.C.I. Marketing Communication Interna- tional S.à.r.l.	21014
Alapco Real Estate Development S.A. ...	21010	Mierscherbiereg S.à r.l.	21015
Alchimie Capital S.A.	21014	Mille Deco S.à r.l.	21004
Atiz-Trad S.à r.l.	21019	NL&F S.A.	21024
Auditserv S.à r.l.	21017	OHSF Funding I S.à r.l.	21019
Avante Colombia S.à r.l.	21004	PBW II Real Estate Feeder Fund S.A. ...	21010
Bexeb S.A.	21017	Petrus Holding S.A.	21020
Blackrock Land Luxembourg Sàrl	21009	Portek Europe S.A.	21015
BMV S.A.	21000	Portena Holding S.A.	21018
BMV S.à r.l.	21000	Rentastar International Real Estate Parti- cipations Ltd	21018
Callassou International S.à r.l.	21021	Russell Bedford Luxembourg S.à r.l.	21023
Chenille International S.A.	20978	Sapco Management S.A.	21022
Clipco S.A.	21017	SC Investments LMG S.à r.l.	21013
CMS Construction & Medical Solutions S.A.	21014	SC Luxembourg Investments S.à r.l.	21005
Content Union S.A.	21018	Sea View Properties S.A.	21010
Credit Opportunities European Funding S.à r.l.	21021	Secapital S.à.r.l.	21007
Cum Grano Salis S.à r.l.	21021	S.R.C. Capital Holding S.A.	20978
Draco S.A.	21020	Telindus	21024
Eurodel S.A.	21020	TE-Logistics S.A.	21015
European Consulting and Computer Busi- ness S.A.	21016	Texas Instruments International Manage- ment Company S.à r.l.	21014
Fair Partners S.à r.l. S.C.A.	20978	Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l.	21013
Fiduciaire Nationale	21023	TP 2 Capital S.à r.l.	21019
Four Sixteen Holding S.A.	21022	Transmedia Services S.à r.l.	21015
Habitaculum	21018	T-Systems Luxembourg SA	21023
Iglux	21016	Tulip Logistics S.A.	20978
Ingenieurbüro für Bauwesen G.m.b.H. ...	21004	Tulip Logistics S.à r.l.	20978
Insula S.A.	21016	W-Consult Société de Participation S.A.	21023
Jula S.A.	21016	Zenit Europe S.A.	21009
Manheim Export	21017		
Manor Care Parent S.à r.l.	21000		

**Tulip Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tulip Logistics S.A.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 109.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009020072/239/13.

(090020753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Chenille International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.532.

Constituée par-devant Me Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 26 novembre 2004, acte publié au Mémorial C no 161 du 22 février 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHENILLE INTERNATIONALE S.A.

Fortis Interstrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009020040/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00737. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

S.R.C. Capital Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.660.

International Corporate Services (Luxembourg) S.A.R.L. dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu en date du 5 janvier 2006 avec la société S.R.C. Capital HOLDING S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 décembre 2008.

International Corporate Services (Luxembourg) S.À.R.L.

24, rue Jean l'Aveugle

L-1148 LUXEMBOURG

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009020075/520/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04992. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Fair Partners S.à r.l. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 135.513.

In the year two thousand and eight, on the second day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Fair Partner S.à.r.l. S.C.A." (the "Company"), a partnership limited by shares, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.513 and

incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 19 December 2007 by the undersigned notary. The articles of association of the Company (the "Articles") have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial ") number 412 dated 18 February 2008 (p. 19730) and have been last amended by a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, public notary residing in Luxembourg, on 28 March 2008, published in the Memorial number 1395 dated 6 June 2008 (p. 66936).

The shareholders are represented by Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 27th, November 2008.

The meeting elects as President Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

1. The shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

2. It appears from the attendance list that the two hundred (200) shares of Unlimited Shareholder (or Class A Shares) and the one hundred and thirty-nine thousand eight hundred (139,800) shares of Limited Shareholder (or Class B Shares), representing the entirety of the share capital of the Company (the "Shares") are represented in this extraordinary general meeting. The Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the forefocited agenda of the meeting.

3. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Capital increase by an amount of EUR 40,000.- (forty thousand Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 140,000.- (one hundred and forty thousand Euros) to EUR 180,000.- (one hundred and eighty thousand Euros) by creating and issuing the following class C shares and class D shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each and having the rights attached thereto as outlined in the Articles:

- 20,000 (twenty thousand) new Class C Shares (the "New Class C Shares"); and
- 20,000 (twenty thousand) new Class D Shares (the "New Class D Shares", together with the New Class C Shares, the "New Shares").

Subscription and payment of these New Shares by contribution partly in cash and partly in kind.

Presentation of the special report of the General Partner of the Company issued in accordance with Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") in relation to the waiver and cancellation of the shareholders' preferential subscription rights in relation to those New Shares that are paid in by contribution in kind and approval and acceptance by the shareholders of such report.

2. Creation of an authorised capital and introduction of an authorised capital clause in the Articles (by inserting a paragraph 2 in Article 5) which shall read as follows:

""5.2 Authorised Capital

5.2.1 In addition to the issued share capital, the Company has a total unissued but authorised capital of EUR 5,000,000.- (five million Euros) being the amount by which the General Partner is able to increase the issued share capital.

5.2.2 Within the limits of the authorised share capital set out under Article 5.2, the share capital may be increased at the initiative of the General Partner, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new shares in the Company, it being understood that:

(a) The authorisation will expire five years after 2 December 2008, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the General Meeting of Shareholders;

(b) The General Partner is authorised to limit or cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the shares created pursuant to this article 5.2;

(c) The General Partner is authorised to issue Class 1 Warrants (the "Class 1 Warrants") entitling their holders to subscribe for up to 10,000 (ten thousand) new Class E Shares of EUR 1.- (one Euro) each for a total amount of EUR 10,000.- (ten thousand Euros) and Class 2 Warrants (the "Class 2 Warrants", together with the Class 1 Warrants, the "Warrants") entitling their holders to subscribe for up to 10,000 (ten thousand) new Class F Shares of EUR 1.- (one Euro) each for a total amount of EUR 10,000.- (ten thousand Euros) to be issued by the General Partner within the limits set out in Article 5.2. Upon exercise of the Warrants, the General Partner is authorised to issue the relevant Class E Shares and Class F Shares. The new Class E Shares and the new Class F Shares shall have the rights attached thereto as outlined in the present Articles and in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders.

The other terms and conditions of the Warrants shall be determined by the General Partner.

The General Partner is specially authorised to issue such Warrants and the Class E Shares and the Class F Shares upon the Warrants exercise without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the Warrants and Class E Shares and Class F Shares.

(d) The General Partner is authorised to issue up to 5,000,000 (five million) new Shares of Class B and Class D of EUR 1.- (one Euro) for a total amount of up to EUR 5,000,000.- (five million Euros), with or without share premium, within the limits set out in Article 5.2.

The General Partner is specially authorised to issue such new Class B Shares and Class D Shares without reserving for the existing shareholders or by limiting or cancelling the preferential right to subscribe for and to purchase the new Shares.

Such new Class B and Class D Shares shall be issued by the General Partner on the conditions, price and proportions as determined in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders, it being understood that (i) the new Class B shares shall exclusively be issued to and subscribed by the Financial Shareholders and (ii) the new Class D shares shall exclusively be issued to and subscribed by the Management Shareholders (including, for the avoidance of doubt, holders of Class C Shares).

(e) This increase of the share capital decided by the General Partner within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims or reserves or in any other way to be determined by the General Partner.

(f) The General Partner is authorised to do all things necessary to amend Articles 5.1 and 5.2 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to Article 5.2; the General Partner is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore the General Partner may delegate to any duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital."

Presentation of the special report of the General Partner issued in accordance with Article 32-3 (5) of the 1915 Law in relation to the introduction of the authorised capital clause in the Articles of the Company and the possibility given to the General Partner to limit or cancel the shareholders' preferential subscription rights and approval and acceptance by the shareholders of such report.

3. Amendment of the following provisions of the Articles of Association:

(i) the relevant provisions (in particular Article 5 of the Articles) regarding the share capital in order to reflect (i) the issue and creation of the new classes of Shares, (ii) the share capital increase, (iii) the introduction of the authorised capital clause and (iv) certain rights attached to the various classes of Shares such as the premium paid in relation thereto, a disconnection between the percentage of economic rights of the Company and the amount of share capital such shares represent, a fixed dividend entitlement to such Class A Shares and Class D Shares;

(ii) the provisions relating to transfer of shares (in particular, Article 7 of the Articles) by introducing a standstill clause regarding the Class C Shares and the Class D Shares, (ii) prior approval of the General Partner clause regarding transfers not otherwise authorised by the Articles and (iii) tag-along and drag-along provisions;

(iii) the provisions relating to the distributions of profits and liquidation proceeds of the Company (in particular, Article 27 of the Articles) in order to provide for a disproportional distribution of profits and liquidation boni;

To insert a new Article 30 relating to definitions of certain terms used in the Articles;

and to consequently re-number the Articles.

4. Miscellaneous.

Then the general meeting of Shareholders, after deliberation, unanimously approves the following resolutions:

First resolution

The general meeting of Shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 40,000.- (forty thousand Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 140,000.- (one hundred and forty thousand Euros) to EUR 180,000.- (one hundred and eighty thousand Euros) by creating and issuing the following Class C Shares and Class D Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each and having the rights attached thereto as outlined in the Articles:

- 20,000 (twenty thousand) new Class C Shares (the "New Class C Shares"); and
- 20,000 (twenty thousand) new Class D Shares (the "New Class D Shares", together with the New Class C Shares, the "New Shares").

Declaration

The Shareholders declare that they have received and accepted a report issued by the General Partner of the Company (as required by article 32-3 (5) of the 1915 Law), and that they waive and, to the extent appropriate, cancel their preferential rights to subscribe to the New Shares that are paid in by contribution in cash.

The Shareholders acknowledge that the existing shareholders hereby waive their preferential subscription rights in relation to the issue of the New Shares.

Subscriptions and Payments

The Shareholders resolve to accept and approve the subscription by:

- Decoman 1 S.A. a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending, of all the 20,000 (twenty thousand) New Class C Shares of EUR 1.- (one Euro) each (without reserving to the existing shareholders their preferential subscription rights), together with an ordinary share premium of EUR 1,160,000.- (one million one hundred and sixty thousand Euros), for an aggregate amount of EUR 1,180,000.- (one million one hundred and eighty thousand Euros), fully paid in as follows:

(i) EUR 20,000.- (twenty thousand Euros) corresponding to the nominal value of such New Class C Shares paid by contribution in cash,

(ii) EUR 458,109.- (four hundred and fifty-eight thousand one hundred and nine Euros) corresponding to a part of the total ordinary share premium paid in relation to the issue of the New Class C Shares by contribution in cash, and

(iii) EUR 701,891.- (seven hundred and one thousand eight hundred and ninety-one Euros) corresponding to the remaining part of the total ordinary share premium paid in relation to the issue of the New Class C Shares by contribution in kind consisting of a claim that Decoman 1 S.A. has against the Company;

- Decoman 2 S.A. a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending, of all the 20,000 (twenty thousand) New Class D Shares of EUR 1.- (one Euro) each (without reserving to the existing shareholders their preferential subscription rights), together with an ordinary share premium of EUR 274,243.- (two hundred and seventy-four thousand two hundred and forty-three Euros) and with a special share premium of EUR 2,860,757.- (two million eight hundred and sixty thousand seven hundred and fifty-seven Euros), for an aggregate amount of EUR 3,155,000.- (three million one hundred and fifty-five thousand Euros), which are fully paid in as follows:

(i) EUR 20,000.- (twenty thousand Euros) corresponding to the nominal value of such New Class D Shares paid by contribution in cash;

(ii) EUR 274,243.- (two hundred and seventy-four thousand two hundred and forty-three Euros) corresponding to the ordinary share premium paid in relation to the issue of the New Class D Shares by contribution in cash,

(iii) EUR 1,564,006.- (one million five hundred and sixty-four thousand six Euros) corresponding to a part of the total special share premium paid in relation to the issue of the New Class D Shares by contribution in cash, and

(iv) EUR 1,296,751.- (one million two hundred and ninety-six thousand seven hundred and fifty-one Euros) corresponding to the remaining part of the total special share premium paid in relation to the issue of the New Class D Shares by contribution in kind consisting of a claim that Decoman 2 S.A. has against the Company;

as has been certified to the undersigned notary, such subscribers being represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, who, after having stated that his principals have full knowledge of the articles of association of the Company, declares to subscribe in the name of his principals to the ownership of the New Class C Shares and the New Class D Shares, respectively, as indicated above; and

So that the amount of EUR 4,335,000.- (four million three hundred and thirty-five thousand Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

As it appears from the valuation report presented to the notary, the management of the Company has evaluated the above mentioned contributions in kind at EUR 1,988,642.- (one million nine hundred and ninety-eight thousand six hundred and forty-two Euros) which in the reasonable belief of the management of the Company constitutes a fair and reasonable valuation and is worth at least the par value of the New Shares issued in exchange plus the premium. Such valuation has been reported upon by an independent auditor (réviseur d'entreprise), whose conclusions are:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie."

It is acknowledged that the new subscribers are now Shareholders of the Company and as such are entitled to vote on the remaining resolutions. They declare themselves sufficiently informed of the remaining items on the agenda and waive any convening formalities.

Second resolution

The general meeting of Shareholders resolves to create an un-issued but authorised capital and to amend Article 5 of the Articles (by inserting paragraphs 2 in Article 5), which shall read as follows:

"5.2 Authorised Capital

5.2.1 In addition to the issued share capital, the Company has a total unissued but authorised capital of EUR 5,000,000.- (five million Euros) being the amount by which the General Partner is able to increase the issued share capital.

5.2.2 Within the limits of the authorised share capital set out under Article 5.2, the share capital may be increased at the initiative of the General Partner, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new shares in the Company, it being understood that:

(a) The authorisation will expire five years after 2 December 2008, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the General Meeting of Shareholders;

(b) The General Partner is authorised to limit or cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the shares created pursuant to this article 5.2;

(c) The General Partner is authorised to issue Class 1 Warrants (the "Class 1 Warrants") entitling their holders to subscribe for up to 10,000 (ten thousand) new Class E Shares of EUR 1.- (one Euro) each for a total amount of EUR 10,000.- (ten thousand Euros) and Class 2 Warrants (the "Class 2 Warrants", together with the Class 1 Warrants, the "Warrants") entitling their holders to subscribe for up to 10,000 (ten thousand) new Class F Shares of EUR 1.- (one Euro) each for a total amount of EUR 10,000.- (ten thousand Euros) to be issued by the General Partner within the limits set out in Article 5.2. Upon exercise of the Warrants, the General Partner is authorised to issue the relevant Class E Shares and Class F Shares. The new Class E Shares and the new Class F Shares shall have the rights attached thereto as outlined in the present Articles and in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders.

The other terms and conditions of the Warrants shall be determined by the General Partner.

The General Partner is specially authorised to issue such Warrants and the Class E Shares and the Class F Shares upon the Warrants exercise without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the Warrants and Class E Shares and Class F Shares.

(d) The General Partner is authorised to issue up to 5,000,000 (five million) new Shares of Class B and Class D of EUR 1.- (one Euro) for a total amount of up to EUR 5,000,000.- (five million Euros), with or without share premium, within the limits set out in Article 5.2.

The General Partner is specially authorised to issue such new Class B Shares and Class D Shares without reserving for the existing shareholders or by limiting or cancelling the preferential right to subscribe for and to purchase the new Shares.

Such new Class B and Class D Shares shall be issued by the General Partner on the conditions, price and proportions as determined in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders, it being understood that (i) the new Class B shares shall exclusively be issued to and subscribed by the Financial Shareholders and (ii) the new Class D shares shall exclusively be issued to and subscribed by the Management Shareholders (including, for the avoidance of doubt, holders of Class C Shares).

(e) This increase of the share capital decided by the General Partner within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims or reserves or in any other way to be determined by the General Partner.

(f) The General Partner is authorised to do all things necessary to amend Articles 5.1 and 5.2 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to Article 5.2; the General Partner is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore the General Partner may delegate to any duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital."

Declaration

The Shareholders declare that they have received the special report of the General Partner of the Company contemplated by Article 32-3 (5) of the 1915 Law, to limit or cancel their preferential subscription rights with respect to the increase of the issued capital within the limits of the authorised share capital.

The Shareholders hereby resolve to approve and accept this special report of the General Partner of the Company and to waive their preferential subscription rights in case of increase of the issued share capital within the limits of the authorised capital.

Third resolution

The general meeting of Shareholders resolves to amend the following provisions of the Articles of Association:

(i) the relevant provisions, in particular Article 5 of the Articles, regarding the share capital in order to reflect (i) the issue and creation of the new classes of Shares, (ii) the share capital increase, (iii) the introduction of the authorised capital clause and (iv) certain rights attached to the various classes of Shares such as the premium paid in relation thereto, a disconnection between the percentage of economic rights of the Company and the amount of share capital such shares represent, a fixed dividend entitlement to such Class A Shares and Class D Shares, which shall read as follows:

" **5. Share capital and Authorised capital.** The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

5.1 Issued Share Capital

5.1.1 The share capital is fixed at EUR 180,000.- (one hundred and eighty thousand Euro) represented by:

- 200 (two hundred) shares of Unlimited Shareholder (herein referred to as the "actions de commandite" or "Class A Shares");

- 139,800 (one hundred thirty-nine thousand eight hundred) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class B Shares");
- 20,000 (twenty thousand) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class C Shares"); and
- 20,000 (twenty thousand) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class D Shares") (the Class A Shares together with the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and any other classes of shares that may be issued from time to time, are referred to as the "Shares"), with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The features of the various classes of Shares are outlined in the present Articles.

The Shareholders of the Company have agreed that the percentage of economic rights of the Company attached to each class of Shares shall be disconnected from the amount of the share capital represented by each class of Shares and shall be allocated as set forth in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between, among others, the Company and its shareholders.

5.1.2 In addition to the share capital, there may be set up premium accounts, into which any premium paid on any share is transferred. Subject to any provision that might be contained in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between, among others, the Company and its shareholders, the amount of said premium account is at the free disposal of the General Partner, it being understood that the Special Premium shall remain reserved and attached to the Class D Shares in relation to which it was paid.

5.2 Authorised Capital

5.2.1 In addition to the issued share capital, the Company has a total unissued but authorised capital of EUR 5,000,000.- (five million Euros) being the amount by which the General Partner is able to increase the issued share capital.

5.2.2 Within the limits of the authorised share capital set out under Article 5.2, the share capital may be increased at the initiative of the General Partner, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new shares in the Company, it being understood that:

(a) The authorisation will expire five years after 2 December 2008, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the General Meeting of Shareholders;

(b) The General Partner is authorised to limit or cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the shares created pursuant to this article 5.2;

(c) The General Partner is authorised to issue Class 1 Warrants (the "Class 1 Warrants") entitling their holders to subscribe for up to 10,000 (ten thousand) new Class E Shares of EUR 1.- (one Euro) each for a total amount of EUR 10,000.- (ten thousand Euros) and Class 2 Warrants (the "Class 2 Warrants", together with the Class 1 Warrants, the "Warrants") entitling their holders to subscribe for up to 10,000 (ten thousand) new Class F Shares of EUR 1.- (one Euro) each for a total amount of EUR 10,000.- (ten thousand Euros) to be issued by the General Partner within the limits set out in Article 5.2. Upon exercise of the Warrants, the General Partner is authorised to issue the relevant Class E Shares and Class F Shares. The new Class E Shares and the new Class F Shares shall have the rights attached thereto as outlined in the present Articles and in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders.

The other terms and conditions of the Warrants shall be determined by the General Partner.

The General Partner is specially authorised to issue such Warrants and the Class E Shares and the Class F Shares upon the Warrants exercise without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the Warrants and Class E Shares and Class F Shares.

(d) The General Partner is authorised to issue up to 5,000,000 (five million) new Shares of Class B and Class D of EUR 1.- (one Euro) for a total amount of up to EUR 5,000,000.- (five million Euros), with or without share premium, within the limits set out in Article 5.2.

The General Partner is specially authorised to issue such new Class B Shares and Class D Shares without reserving for the existing shareholders or by limiting or cancelling the preferential right to subscribe for and to purchase the new Shares.

Such new Class B and Class D Shares shall be issued by the General Partner on the conditions, price and proportions as determined in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders, it being understood that (i) the new Class B shares shall exclusively be issued to and subscribed by the Financial Shareholders and (ii) the new Class D shares shall exclusively be issued to and subscribed by the Management Shareholders (including, for the avoidance of doubt, holders of Class C Shares).

(e) This increase of the share capital decided by the General Partner within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims or reserves or in any other way to be determined by the General Partner.

(f) The General Partner is authorised to do all things necessary to amend Articles 5.1 and 5.2 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to Article 5.2; the General Partner is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Fur-

thermore the General Partner may delegate to any duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital."

(ii) the provisions relating to transfer of shares, in particular Article 7 of the Articles, by introducing (i) a standstill clause regarding the Class C Shares and the Class D Shares, (ii) prior approval of the General Partner clause regarding transfers not otherwise authorised by the Articles and (iii) tag-along and drag-along provisions; Article 7 shall therefore read as follows:

" 7. Transfer of shares.

7.1 Condition to All Transfers

7.1.1 Subject to any other provisions that may be contained in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders:

(a) any Financial Shareholder may freely transfer any of its Shares to any Person without any restriction (without prejudice to the provisions of Article 7.5 below);

(b) any Shareholder may freely transfer any of its Shares to any Financial Investor, without any restriction; all such transfers being referred to hereinafter as "Permitted Transfers".

7.1.2 The Management Shareholders shall not have the right to transfer any Shares to any Person without the prior written consent of the Financial Shareholders, except for:

(a) Permitted Transfers;

(b) Transfers completed pursuant to the exercise of the drag-along right under Article 7.4 below;

(c) Transfers completed pursuant to the exercise of the tag-along right under Article 7.5 below; and

(d) Transfers completed in the context of an IPO implemented in accordance with any provision that might be contained in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders.

7.2 Transfer Restrictions

7.2.1 Except as otherwise provided for in these Articles (for example, in articles 7.1, 7.4 and 7.5), the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares as well as the Warrants may not be transferred during a seven years period starting on 2 December 2008, except with the approval of the General Partner.

7.2.2 Except as otherwise provided for in these Articles (for example, in articles 7.1, 7.4 and 7.5), any transfer of Shares shall be subject to the prior approval of the General Partner.

7.3 Preemptive Right

7.3.1 Without prejudice to the provisions set forth in articles 7.1 and 7.2 above and of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders, the Financial Shareholders shall benefit from a preemptive right under the conditions set forth in this article 7.3 in the event any Management Shareholder (the "Transferring Shareholder") intends to Transfer any Securities to any Person acting in good faith, except under the conditions described in article 7.3.3 below.

7.3.2 The preemptive right of the Financial Shareholders referred to in article 7.3.1 above may be exercised under the following terms and conditions:

(i) In the event the Transferring Shareholder intends to Transfer Securities pursuant to a bona fide offer received from the intended Transferee, it shall immediately notify the Company, in writing, of such intention, its proposed purchase price and material terms of the sale (including the category and number of Securities concerned (the "Offered Securities"), the identity of the intended Transferee and the terms and conditions of the sale) (the "Proposed Sale"). Within five (5) days of the date of such notice, the Company shall forward the notice so received to the Financial Shareholders.

(ii) Within thirty (30) days of the date of such notice by the Company, the Financial Shareholders shall notify the Transferring Shareholder and the Company in writing (a "Preemption Transfer Notice") of their intent to exercise their preemptive right as set forth herein (the "Preempting Beneficiaries"). In the event the Transferring Shareholder and the Company do not receive a Preemption Transfer Notice from any Financial Shareholder within such thirty (30) day period, such Financial Shareholder shall be deemed to have declined to participate in the Proposed Sale for the purpose of this article 7.3.

(iii) The Financial Shareholders shall, subject to the principles set forth hereunder, have the opportunity to purchase a number of Offered Securities pro rata among themselves (based on the Percentage of Economic Right of each of the Financial Shareholders) or as they shall otherwise agree upon among themselves.

Any Financial Shareholder shall however have a right to purchase a higher number of Offered Securities so that if any of the Financial Shareholders declines to purchase its pro rata portion of the Offered Securities, the Preempting Beneficiaries shall have the right among themselves to purchase the balance of the Offered Securities. Such right of purchasing a higher number of Offered Securities shall be exercised by any of the Preempting Beneficiaries in its Preemption Transfer Notice by stating the number of Securities it wishes to purchase in excess of its pro rata portion. If as a result of the exercise of such right to purchase a higher number of Offered Securities (the "Privileged Purchase Right"), the aggregate request of the Preempting Beneficiaries having exercised such right exceeds the total number of Offered Securities available in respect of such Privileged Purchase Right, the number of additional Offered Securities that each concerned

Preempting Beneficiary shall thus purchase shall be determined on a pro rata basis (based on the Percentage of Economic Right of each such Preempting Beneficiary having exercised its Privileged Purchase Right) or as the Preempting Beneficiaries shall otherwise agree among themselves.

(iv) Each Preempting Beneficiary shall have the right to purchase the number of Offered Securities determined pursuant to paragraph (in) above under the same terms and conditions (including the price) as those of the Proposed Sale, subject to paragraph (v) hereinafter.

(v) In the event the consideration offered under the Proposed Sale does not exclusively consist of cash or Cash Equivalent (such as a Transfer resulting from a gift, donation, exchange, contribution, merger) or if the Transfer is part of an agreement the main purpose of which does not exclusively deal with the Transfer of the Offered Securities (a "Complex Transfer"), the Transferring Shareholder shall provide, in the notice to the Company referred to in article 7.3.2 (1), an estimate of the value in cash offered for the Offered Securities. In case the relevant Preempting Beneficiaries disagree on such value, the value in cash of the Offered Securities shall be determined, at the request of the most diligent Party, by expertise.

If expertise has been requested pursuant to the foregoing paragraph, the Transferring Shareholder and the relevant Preempting Beneficiaries shall designate an expert (the "Preemption Expert") within a ten (10) day period from the date of request of the expertise. If the Transferring Shareholder and the relevant Preempting Beneficiaries have not agreed on the identity of the Preemption Expert within this ten (10) day period, the Preemption Expert shall be appointed by the President of the Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg et a Luxembourg among audit firms of an international reputation at the request of the most diligent concerned Party, all other concerned Parties having the right to be heard.

The Preemption Expert will be instructed to determine independently (x) the value of the offered shares or securities or any other global consideration proposed in connection with the Proposed Sale (including in case of a Complex Transfer), with reference to criteria which he shall in his discretion deem adequate and fair and taking into account, through appropriate discount, any absence of liquidity or minority shareholding attached to the proposed consideration, or (y) in the event of a gift or donation, the value of the Offered Securities in accordance with and in the manner contemplated under any provisions that may be contained in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders (the "Preemption Offered Securities Valuation"). The Preemption Expert shall communicate its Preemption Offered Securities Valuation to the Transferring Shareholder and the relevant Preempting Beneficiaries as soon as reasonably practicable, and in all cases within 30 days of his appointment. The Preemption Offered Securities Valuation report will set out in reasonable detail the valuation methodology, calculations and assumptions. The Preemption Offered Securities Valuation determined under this article 7.3.2(v) shall be final and binding upon the Parties concerned and without recourse. The fees and expenses of the Preemption Expert shall be borne equally by the Transferring Shareholder on the one hand, and the relevant Preempting Beneficiaries (pro rata to the number of Offered Securities to be purchased by them) on the other hand.

In any event, the relevant Preempting Beneficiaries shall be entitled to purchase the Offered Securities with cash at the counter-value determined by the expertise.

(vi) The right of the Financial Shareholders as provided for under this article 7.3 may only be exercised on all of the Offered Securities, the right of each of the Preempting Beneficiaries being determined pursuant to the terms of article 7.3.2 (Hi) above.

(vii) In the event of an exercise by the Preempting Beneficiaries of their right as provided for under this article 7.3, and subject to the resolution of any disputes having arisen between the Transferring Shareholder and the relevant Preempting Beneficiaries as provided under paragraph (v) of this article 7.3, the actual Transfer of Securities relating thereto (signing of relevant contractual documentation and payment of purchase price) shall occur within thirty (30) days of the expiry of the thirty (30) day period referred to in article 7.3.2 (ii) above during which the Financial Shareholders may send their Preemption Transfer Notice. Such thirty (30) day period may, however, be extended for one additional thirty (30) day period at the request of the Preempting Beneficiaries for the obtaining by the Preempting Beneficiaries of all required permits, licenses and authorizations (other than corporate authorizations) to complete the Transfer.

(viii) It is specified that in the event (x) the Company does not receive the Preemption Transfer Notice(s) referred to in article 7.3.2 (ii) above, or where such notice is received after expiry of the applicable period, or (y) the Preempting Beneficiaries fail to exercise their right on all Offered Securities in accordance with paragraph (vi) of this article 7.3, the Transferring Shareholder(s) shall be free within a two (2) month period as from the occurrence of any of the conditions mentioned in (x) and (y) above to Transfer the Offered Securities under the terms and conditions set forth in the Proposed Sale, subject however to the other terms and conditions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders.

7.3.3 The provisions of articles 7.3.1 and 7.3.2 above shall not apply to the following Transfers:

- (i) Permitted Transfers;
- (ii) Transfers completed pursuant to the exercise of the drag-along right under Section 7.4 below;
- (iii) Transfers completed pursuant to the exercise of the tag-along rights under Section 7.5 below; and
- (iv) Transfers completed in the context of an IPO.

7.4 Drag-Along Right

7.4.1 Without prejudice to the provisions of Article 7.1 above, in the event that the Financial Shareholders implement, or commit to implement, a Majority Sale, the Financial Shareholders shall have the right to require that all other Shareholders participate in such Majority Sale under the conditions set forth in this Article 7.4. For such purpose, the Financial Shareholders shall notify the Company, in writing, of such contemplated Transfer and its terms and conditions (the "Drag-Along Sale"). The Company will then notify the other Shareholders (the "Drag-Along Other Shareholders ") the terms and conditions of such contemplated Drag-Along Sale.

7.4.2 In the event of a Drag-Along Sale, subject to Article 7.4.4 below, the Drag-Along Other Shareholders hereby agree and undertake to Transfer all (but not less than all) their Securities to the Transferee under the Drag-Along Sale at the request of the Financial Shareholders and on the same terms and conditions (which may include a consideration of shares or other securities) as those provided for in the Drag-Along Sale, it being agreed that the total price offered by the concerned Third Party under the contemplated Drag-Along Sale shall be allocated in accordance with the principles that might be set forth in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders.

7.4.3 In the event of implementation of the terms and conditions of this Article 7.4, the Drag-Along Other Shareholders undertake to proceed with all necessary actions and formalities to allow the Transfer of their respective Securities under the Drag-Along Sale.

7.4.4 For the purpose of this Article 7.4, it is specified that the Drag-Along Other Shareholders shall have no obligation to transfer all of their Securities to the Transferee under the Drag-Along Sale unless the Financial Shareholders complete the Drag-Along Sale simultaneously with the Drag-Along Other Shareholders.

7.5 Tag-Along Rights

7.5.1 Class C Share Tag-Along Right

(a) Without prejudice to the provisions of Articles 7.1 and 7.4 above, in the event that the Financial Shareholders implement, or commit to implement a Majority Sale, the Financial Shareholders, to the extent they do not intend to exercise their drag-along right set forth in Article 7.4 in this context, shall notify the Company, in writing, of such envisaged Majority Sale and its terms and conditions (the "Proposed Tag-Along Majority Sale"). The Company will then notify holders of Class C Shares the terms and conditions of such Proposed Tag-Along Majority Sale.

(b) Within ten (10) days of the date of such notice by the Company, if any holder of Class C Shares wishes to participate in the Proposed Tag-Along Majority Sale, it shall so notify the Financial Shareholders and the Company in writing (the "Class C Transfer Notice"). In the event the Financial Shareholders and the Company do not receive a Class C Transfer Notice from any holder of Class C Shares within such ten (10) day period, such holder of Class C Shares shall be deemed to have declined to participate in the Proposed Tag-Along Majority Sale.

(c) Upon receipt of a Class C Transfer Notice in accordance with the preceding paragraph and subject to the effective completion of the proposed Tag-Along Majority Sale by the Financial Shareholders, each holder of Class C Shares shall have the right to sell all (but not less than all) of its Securities other than Class D Shares to the concerned Transferee, at the same price and on the same terms and conditions (which may include a consideration of shares or other securities) as those provided for in the proposed Tag-Along Majority Sale, subject to any provision that might be contained in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders, it being agreed that the total price offered by the concerned Third Party under the contemplated Proposed Tag-Along Majority Sale shall be allocated in accordance with the pricing principles that might be set forth in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders.

7.5.2 Class D Share Tag-Along Right

(a) Without prejudice to the provisions of Articles 7.1 and 7.4 above, in the event that all or part of the Financial Shareholders Transfer or commit to Transfer Securities to a Third Party acting in good faith other than any employee and/or officer of the Group, such Financial Shareholder(s), the "Tag-Along Triggering Shareholders ") shall notify the Company, in writing, of such contemplated Transfer and its terms and conditions (the "Proposed Tag-Along Sale"). The Company will then notify holders of Class D Shares the terms and conditions of such Proposed Tag-Along Sale.

(b) Within ten (10) days of the date of such notice by the Company, if any holder of Class D Shares wishes to participate in the Proposed Tag-Along Sale, it shall so notify the Tag-Along Triggering Shareholder(s) and the Company in writing (the "Class D Transfer Notice"). In the event the Tag-Along Triggering Shareholder(s) do not receive a Class D Transfer Notice from any holder of Class D Shares within such ten (10) day period, such holder of Class D Shares shall be deemed to have declined to participate in the Proposed Tag-Along Sale.

(c) Upon delivery of a Class D Transfer Notice from a holder of Class D Shares in accordance with the preceding paragraph, the Tag-Along Triggering Shareholder(s) shall not complete the Proposed Tag-Along Sale if simultaneously to such completion, the contemplated Transferee under such Proposed Tag-Along Sale does not acquire a fraction of the Securities (other than Class C Shares, Class E Shares and Class F Shares) held by such holder of Class D Shares equal to the fraction of Securities held by the Tag-Along Triggering Shareholders that such Transferee will acquire under the Proposed Tag-Along Sale, upon the same terms and conditions as those proposed in the Proposed Tag-Along Sale, subject to any provision that might be contained in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders, it being agreed that the total price offered by the concerned Third Party under the contemplated Proposed Tag-Along Sale shall be allocated in accordance with the pricing principles

that might be set forth in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders.

7.6 Any transfer of Shares shall be notified to the Company in compliance with Law."

(iii) the provisions relating to the distributions of profits and liquidation proceeds of the Company, in particular Article 27 of the Articles, in order to provide for a disproportional distribution of profits and liquidation boni; Article 27 shall therefore read as follows:

" 27. Adoption of financial statements and distribution of profits.

27.1 The financial statements shall be submitted for adoption to the next coming annual general meeting of the Shareholders.

27.2 The general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

27.3 The unconsolidated profits, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

27.4 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall be compulsorily allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

27.5 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by the Articles, the General Partner may propose that cash or other proceeds available for remittance to be distributed to the Shareholders in the proportions that may be provided for and in accordance with the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders and the Shareholders resolving on any distribution shall vote the allocation of such distribution in accordance with such provisions.

27.6 After exercise of the Warrants, the economic rights attached each Class of Shares shall differ from the allocation mentioned under article 27.5 and the profits shall therefore be allocated as determined in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders.

27.7 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the General Partner with the approval of the general meeting of the Shareholders and in accordance with the provision of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders.

27.8 The General Partner may resolve to pay interim dividends subject to the conditions set forth by the Law and in accordance with the proportions and other provisions that may be contained in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders."

In addition, the Shareholders resolve to create a new Article 30, which shall read as follows:

30. Definitions.

Affiliate	Means, when used with reference to any specified Entity, any Entity that directly or indirectly through one or more intermediaries controls, is controlled by or is under common control with the specified Entity
Cash Equivalent	Means any security listed on a regulated European stock exchange or any other internationally recognized regulated public market
Class 1 Warrants	Means Class 1 bons de souscription d'actions issued by the Company and subscribed by Manco
Class 2 Warrants	Means the Class 2 bons de souscription d'actions issued by the Company and subscribed by Manco 1
Entity	Means a company, partnership, limited partnership, fonds commun de placement a risques, trust or unincorporated organization, or a government or any agency or political subdivision thereof
Financial Investor	Means (i) Fair Sponsors, (ii) the Sponsors, (iii) any Entity which is an Affiliate of any Persons referred to in items (i) and (ii) above, (iv) any and all funds advised or managed directly or indirectly by the management companies which manage directly or indirectly the Sponsors or their Affiliates and/or by any Affiliates to such management companies, and (v) any representatives, agents and employees of any Persons referred to in paragraphs (i) to (iv) above
Financial Shareholder	Means any Financial Investor holding Securities or any Transferee of Securities held by a Financial Shareholder to the extent such Transferee is not a Management Shareholder
IPO	Means a first public offering of the shares of the Company or any of its Subsidiaries, whether by issuance of shares or by sale of shares to the public, i.e., the official publication (or other formal disclosure in accordance with its regulations) by the competent governmental or

	regulatory authority of an official listing or formal authorization for public trading of the shares issued by the Company or any of its Subsidiaries on a regulated European stock exchange or any other internationally recognized regulated public market for equity securities in France or abroad
Group	Means the Company and its Subsidiaries
Majority Sale	Means a transfer by any Shareholder or Shareholders of Shares representing more than 50% of the share capital and the Voting Rights (as such term may be defined in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders) of the Company to a Third Party acting in good faith
Management Shareholder	Means any Management Investor holding Securities or any Transferee of Securities held by a Management Shareholder to the extent such Transferee is not a Financial Investor;
Management Investor	Means (i) the Mancos, (ii) any present or future employees or officers of the Group (other than a Financial Investor) and (iii) any special purpose Entity held by present or future employees or officers of the Group and which are exclusively dedicated to the holding of such employees' or officers' shareholding in the Company
Manco 1	Means Decoman 1 S.A., a Luxembourg public limited liability company having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Manco 2	Means Decoman 2 S.A., a Luxembourg public limited liability company having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (together with Manco 1, the "Mancos")
Parties	Means the parties to any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders
Percentage of Economic Right	Means, with respect to any given Shareholder, the percentage of economic rights attached to the Shares that it owns, calculated for each Class of Shares as set forth in any provisions that may be contained in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and its shareholders, before exercise of any Warrants
Person	Means an individual or an Entity
Securities	Means all Shares, Warrants or other equity securities (valeurs mobilières donnant accès au capital) including any other form of right, giving access, or likely to give access, directly or indirectly, immediately or in the future, with or without exercise, notice or other formality, by conversion, exchange, repayment, presentation or exercise of a warrant or by any other means to the allocation of shares or of other securities representing or giving access to a fraction of the share capital, of the profits, of the liquidation surplus or the voting rights of the Company, including without limitation any right resulting from the dividing up of securities (such as usufruct or bare ownership), and any preferential rights of subscription to any share capital increase in the Company, or to any issue of any security issued or allocated as a result of a transformation, merger, spin-off, contribution or similar operation of the Company. Notwithstanding the foregoing, it is expressly agreed that any specific instruments may not be considered as Securities for the purpose hereof if agreed under any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and all its shareholders
Special Premium	Means the special issuance premium of an aggregate amount of 2,860,757 euros paid in relation to the subscription of Class D Shares issued by the Company as of 2 December 2008, which is attaching to such Class D Shares, and any other special issuance premium of a similar nature to be paid in relation to future issuance of Class D Shares in accordance with the terms of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between among others the Company and all its shareholders
Sponsor	Means Colony Capital, ELQ Investors, Ltd, a limited company controlled by The Goldman Sachs Group Inc., Hilco Trading and Merchant Equity Partners or any of its affiliates Subsidiaries Means with respect to any Person, any Entity Controlled by such Person
Third Party	Means any Person who is neither a Shareholder, a Financial Investor, or a Management Investor
Transfer	Means, when used with respect to any securities or hybrid instruments (including any Securities or hybrid instruments held by a Party), any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a transfer of the ownership, "nue-propriété", "usufruit" or any rights of such securities or hybrid instruments (including any voting or dividend rights), by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, death, inheritance, partial contributions of assets ("apports partiels d'actifs"), mergers, splits ("scis-

sions"), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in such securities or hybrid instruments, as well as any combination of such methods of transfer of ownership). For the purposes hereof the related terms "Transferor" shall mean any Person Transferring a security or an hybrid instrument and "Transferee" shall mean any Person to which a security or an hybrid instrument is Transferred;

Warrants Means the Class 1 Warrants and the Class 2 Warrants

The general meeting of Shareholders further resolves to consequently renumber the Articles of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 28,300.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le deux décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Fair Partners S.à.r.l. S.C.A" (la "Société"), une société en commandite par actions ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.513 et constituée selon les lois luxembourgeoises par un acte rédigé par le notaire soussigné du 19 décembre 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 412 du 18 février 2008 (p. 19730) et ont été dernièrement modifiés par un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, du 28 mars 2008, publié au Mémorial numéro 1395 du 6 juin 2008 (page 66936).

Les actionnaires sont représentés par M. Régis Galiotto, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé du 27 novembre 2008.

L'assemblée choisit comme président Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

5. Les actionnaires présents ou représentés (les "Actionnaires"), ainsi que le nombre d'actions détenues par eux sont repris sur une liste de présence signée par les Actionnaires ou leur mandataire, par le bureau de l'assemblée ainsi que le notaire. Cette liste, ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte.

6. Il résulte de ladite liste de présence que les deux cents (200) actions d'Actionnaire Commandité (ou Actions de Classe A) et les cent trente-neuf mille huit cents (139.800) actions d'Actionnaire Commanditaire (ou Actions

de Classe B), représentant l'intégralité du capital social de la Société (les "Actions"), sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes exigences et formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'assemblée susdit.

7. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 40.000,- (quarante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 140.000,- (cent quarante mille Euros) à EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille Euros) par la création et l'émission des actions suivantes de Classe C et de Classe D ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune et ayant les droits énoncés dans les Statuts:

- 20.000 (vingt mille) nouvelles actions de Classe C (les "Nouvelles Actions de Classe C"); et
- 20.000 (vingt mille) nouvelles actions de Classe D (les "Nouvelles Actions de Classe D", ensemble avec les Nouvelles Actions de Classe C, les "Nouvelles Actions").

Souscription et libération de ces Nouvelles Actions pour partie par apport en numéraire et pour partie par apport en nature.

Présentation du rapport spécial du Gérant Commandité de la Société émis conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), concernant la renonciation et la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires relatif à l'émission des Nouvelles Actions qui sont libérées par apport en numéraire et approbation et acceptation de ce rapport par les actionnaires.

2. Création d'un capital autorisé et introduction d'une clause de capital autorisé dans les Statuts (en insérant un paragraphe 2 dans l'article 5), qui se lira comme suit:

"5.2 Capital Autorisé

5.2.1 En plus du capital social émis, la Société dispose d'un capital total non-émis mais autorisé de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros), ce montant étant celui par lequel le Gérant Commandité peut augmenter le capital social émis.

5.2.2 Dans les limites du capital social autorisé fixé à l'article 5.2, le capital social peut être augmenté par une décision du Gérant Commandité, avec ou sans émission d'une prime d'émission, conformément aux termes et aux conditions décrits ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles actions de la Société, sachant que:

(a) L'autorisation expirera cinq ans après le 2 décembre 2008, mais à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation pourra être approuvée par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires;

(b) Le Gérant Commandité peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les actions créées en vertu de cet article 5.2;

(c) Le Gérant Commandité est autorisé à émettre des Warrants de Classe 1 (les "Warrants de Classe 1") donnant le droit à leurs détenteurs de souscrire jusqu'à 10.000 (dix mille) nouvelles Actions de Classe E de EUR 1,- (un Euro) chacune pour un montant total de EUR 10.000,- (dix mille Euros) et des Warrants de Classe 2 (les "Warrants de Classe 2", ensemble avec les Warrants de Classe 1, les "Warrants") donnant le droit à leurs détenteurs de souscrire jusqu'à 10.000 (dix mille) nouvelles Actions de Classe F de EUR 1,- (un Euro) chacune pour un montant total de EUR 10.000,- (dix mille Euros) à émettre par le Gérant Commandité dans les limites énoncées dans l'article 5.2. Lors de l'exercice des Warrants, le Gérant Commandité est autorisé à émettre les Actions de Classe E et de Classe F pertinentes. Les nouvelles Actions de Classe E et de Classe F ont les droits énoncés dans les Statuts et dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires.

Les autres termes et conditions des Warrants seront déterminés par le Gérant Commandité.

Le Gérant Commandité est spécialement autorisé à émettre ces Warrants et les Actions de Classe E et de Classe F lors de l'exercice des Warrants sans réserver aux actionnaires existants le droit préférentiel de souscription et d'acquisition des Warrants et des Actions de Classe E et de Classe F.

(d) Le Gérant Commandité est autorisé à émettre jusqu'à 5.000.000 (cinq millions) de nouvelles Actions de Classe B et de Classe D de EUR 1,- (un Euro) pour un montant qui ne pourra excéder EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros), avec ou sans prime d'émission, dans les limites énoncées dans l'article 5.2.

Le Gérant Commandité est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions de Classe B et de Classe D sans réserver aux actionnaires existants, limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription et d'acquisition des nouvelles Actions.

Ces nouvelles Actions de Classe B et de Classe D seront émises par le Gérant Commandité dans les conditions, prix et proportions telles que déterminées dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires, sachant que (i) les nouvelles Actions de Classe B sont exclusivement émises aux et souscrites par les Actionnaires Financiers et (ii) les nouvelles Actions de Classe D sont exclusivement émises aux et souscrites par les Actionnaires Cadres (y compris, pour éviter tout doute, les détenteurs des Actions de Classe C).

(e) Cette augmentation de capital social décidée par le Gérant Commandité dans les limites du capital social autorisé peut être souscrite, et les Actions peuvent être émises avec, ou sans l'émission d'une prime d'émission et libérées par apport en numéraire ou en nature ou par V incorporation de créances ou de réserves ou de toute autre manière déterminée par le Gérant Commandité.

(f) Le Gérant Commandité est autorisé à mener toute action nécessaire pour modifier les articles 5.1 et 5.2 afin d'enregistrer la modification du capital social suite à une augmentation en vertu de l'article 5.2; le Gérant Commandité a le pouvoir de prendre ou d'autoriser les actions nécessaires à l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi. De plus, le Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les Actions représentant une partie ou l'ensemble des montants de la somme augmentée du capital."

Présentation du rapport spécial du Gérant Commandité émis conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915 relatif à l'introduction de la clause de capital autorisé dans les Statuts de la Société et à la possibilité conférée au Gérant Commandité de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et l'approbation et l'acceptation de ce rapport par les actionnaires.

3. Modification des dispositions suivantes des Statuts de la Société:

(i) les dispositions pertinentes (en particulier l'article 5 des Statuts) en ce qui concerne le capital social afin de refléter (i) l'émission et la création de nouvelles Classes d'Actions, (ii) l'augmentation du capital social, (iii) l'introduction de la clause de capital social autorisé et (iv) certains droits attachés aux différentes Classes d'Actions tels que la prime payée

en relation avec celles-ci, la déconnexion entre le pourcentage des droits économiques de la Société et le montant du capital social que ces actions représentent, un droit aux dividendes fixes des Actions de Classe A et de Classe D;

(ii) les dispositions relatives au transfert des actions (en particulier l'article 7 des Statuts) en introduisant (i) une clause de "standstill" en ce qui concerne les Actions de Classe C et de Classe D, (ii) une approbation préalable de la clause du Gérant Commandité concernant les transferts non autorisés autrement par les Statuts et (iii) des dispositions de tag-along et drag-along;

(iii) les dispositions relatives à la distribution des bénéfices et des boni de liquidation de la Société (en particulier l'articles 27 des Statuts) afin de prévoir une distribution disproportionnée des bénéfices et des boni de liquidation;

Insérer un nouvel article 30 relatif aux définitions de certains termes utilisés dans les Statuts;

et, en conséquence, une renumérotation des Statuts.

4. Divers

Ensuite, l'assemblée générale des Actionnaires, après délibération, approuve les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 40.000,- (quarante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 140.000,- (cent quarante mille Euros) à EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille Euros) par la création et l'émission des Actions suivantes de Classe C et de Classe D ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune et ayant les droits énoncés dans les Statuts:

- 20.000 (vingt mille) nouvelles actions de Classe C (les "Nouvelles Actions de Classe C"); et
- 20.000 (vingt mille) nouvelles actions de Classe D (les "Nouvelles Actions de Classe D", ensemble avec les Nouvelles Actions de Classe C, les "Nouvelles Actions").

Déclaration

Les Actionnaires déclarent qu'ils ont reçu et accepté un rapport émis par le Gérant Commandité de la Société (tel que requis par l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915), et qu'ils renoncent à et, le cas échéant, suppriment leurs droits préférentiels de souscrire aux Nouvelles Actions qui sont libérées par apport en numéraire.

Les Actionnaires reconnaissent que les Actionnaires existants ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription relatifs à l'émission des Nouvelles Actions.

Souscription et Libération

Les Actionnaires décident d'accepter et d'approuver la souscription par:

- Decoman 1 S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), dont l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, de toutes les 20.000 (vingt mille) Nouvelles Actions de Classe C de EUR 1,- (un Euro) chacune (sans réserver aux Actionnaires existants leur droit préférentiel de souscription), ensemble avec une prime d'émission ordinaire de EUR 1.160.000,- (un million cent soixante mille Euros), pour un montant total de EUR 1.180.000,- (un million cent quatre-vingt mille Euros), lesquelles sont intégralement libérées comme suit:

(i) EUR 20.000,- (vingt mille Euros) correspondant à la valeur nominale de ces Nouvelles Actions de Classe C libérées par apport en numéraire,

(ii) EUR 458.109,- (quatre cent cinquante-huit mille cent neuf Euros) correspondant à une partie de la prime d'émission ordinaire totale payée relativement à l'émission des Nouvelles Actions de Classe C par apport en numéraire; et

(ii) EUR 701.891,- (sept cent un mille huit cent quatre-vingt-onze Euros) correspondant au restant de la prime d'émission ordinaire totale payée relativement à l'émission des Nouvelles Actions de Classe C par apport en nature consistant en une créance que Decoman 1 S.A. a à l'égard de la Société;

- Decoman 2 S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg étant en cours, de toutes les 20.000 (vingt mille) Nouvelles Actions de Classe D de EUR 1,- (un Euro) chacune (sans réserver aux actionnaires existants leur droit préférentiel de souscription), ensemble avec une prime d'émission ordinaire de EUR 274.243,- (deux cents soixante-quatorze mille deux cents quarante-trois Euros) et avec une prime d'émission spéciale de EUR 2.860.757,- (deux millions huit cent soixante mille sept cent cinquante-sept Euros), pour un montant total de EUR 3.155.000,- (trois millions cent cinquante-cinq mille Euros), lesquelles sont intégralement libérées comme suit:

(i) EUR 20.000,- (vingt mille Euros) correspondant à la valeur nominale de ces Nouvelles Actions de Classe D libérées par apport en numéraire;

(ii) EUR 274.243,- (deux cent soixante-quatorze mille deux cent quarante-trois Euros) correspondant à une partie de la prime d'émission ordinaire payée relativement à l'émission des Nouvelles Actions de Classe D par apport en numéraire;

(iii) EUR 1.564.006,- (un million cinq cent soixante-quatre mille et six Euros) correspondant au restant de la prime d'émission spéciale totale payée relativement à l'émission des Nouvelles Actions de Classe D par apport en numéraire; et

(iv) EUR 1.296.751,- (un million deux cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante et un euros) correspondant au restant de la prime d'émission spéciale totale payée relativement à l'émission des Nouvelles Actions de Classe D par apport en nature consistant en une créance que Decoman 2 S.A. a à l'égard de la Société;

comme il l'a été certifié au notaire instrumentant, ces souscripteurs étant représentés par Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, qui, après avoir indiqué que ses mandants ont pleine connaissance des statuts de la Société, déclare souscrire au nom et pour le compte de ses mandants à la propriété des Nouvelles Actions de Classe C et de Classe D, respectivement, comme indiqué ci-dessus; et

De sorte que le montant de EUR 4.335.000,- (quatre millions trois cent trente-cinq mille Euros) est avec effet immédiat à la disposition de la Société, preuve de laquelle a été donnée dûment au notaire.

Comme il apparaît du rapport d'évaluation présenté au notaire, la gérance de la Société a évalué les apports en nature mentionnés ci-dessus à EUR 1.988.642,- (un million neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent quarante-deux Euros), lequel montant, dans la conviction raisonnable de la gérance de la Société, constitue une évaluation juste et raisonnable et est au moins égale à la valeur des Nouvelles Actions émises en contrepartie plus la prime d'émission. Cette évaluation a été rapportée par un réviseur d'entreprise indépendant, dont les conclusions sont:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie."

Il est reconnu que les nouveaux souscripteurs sont dès maintenant des Actionnaires de la Société et en tant que tels sont autorisés à voter sur les résolutions suivantes. Ils déclarent tous avoir été suffisamment informés des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences et formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide de créer un capital autorisé mais non émis et de modifier l'article 5 des Statuts de la Société (en insérant un paragraphe 2 dans l'article 5), qui se lira comme suit:

"5.2 Capital Autorisé

5.2.1 En plus du capital social émis, la Société dispose d'un capital total non-émis mais autorisé de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros), ce montant étant celui par lequel le Gérant Commandité peut augmenter le capital social émis.

5.2.2 Dans les limites du capital social autorisé fixé à l'article 5.2, le capital social peut être augmenté par une décision du Gérant Commandité, avec ou sans émission d'une prime d'émission, conformément aux termes et aux conditions décrits ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles actions de la Société, sachant que:

(a) L'autorisation expirera cinq ans après le 2 décembre 2008, mais à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation pourra être approuvée par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires;

(b) Le Gérant Commandité peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les actions créées en vertu de cet article 5.2;

(c) Le Gérant Commandité est autorisé à émettre des Warrants de Classe 1 (les "Warrants de Classe 1") donnant le droit à leurs détenteurs de souscrire jusqu'à 10.000 (dix mille) nouvelles Actions de Classe E de EUR 1,- (un Euro) chacune pour un montant total de EUR 10.000,- (dix mille Euros) et des Warrants de Classe 2 (les "Warrants de Classe 2", ensemble avec les Warrants de Classe 1, les "Warrants") donnant le droit à leurs détenteurs de souscrire jusqu'à 10.000 (dix mille) nouvelles Actions de Classe F de EUR 1,- (un Euro) chacune pour un montant total de EUR 10.000,- (dix mille Euros) à émettre par le Gérant Commandité dans les limites énoncées dans l'article 5.2. Lors de l'exercice des Warrants, le Gérant Commandité est autorisé à émettre les Actions de Classe E et de Classe F pertinentes. Les nouvelles Actions de Classe E et de Classe F ont les droits énoncés dans les Statuts et dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires.

Les autres termes et conditions des Warrants seront déterminés par le Gérant Commandité.

Le Gérant Commandité est spécialement autorisé à émettre ces Warrants et les Actions de Classe E et de Classe F lors de l'exercice des Warrants sans réserver aux actionnaires existants le droit préférentiel de souscription et d'acquisition des Warrants et des Actions de Classe E et de Classe F.

(d) Le Gérant Commandité est autorisé à émettre jusqu'à 5.000.000 (cinq millions) de nouvelles Actions de Classe B et de Classe D de EUR 1 (un Euro) pour un montant qui ne pourra excéder EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros), avec ou sans prime d'émission, dans les limites énoncées dans l'article 5.2.

Le Gérant Commandité est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions de Classe B et de Classe D sans réserver aux actionnaires existants, limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription et d'acquisition des nouvelles Actions.

Ces nouvelles Actions de Classe B et de Classe D seront émises par le Gérant Commandité dans les conditions, prix et proportions telles que déterminées dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires, sachant que (i) les nouvelles Actions de Classe B sont exclusivement émises et souscrites par les Actionnaires Financiers et (ii) les nouvelles Actions de Classe D sont exclusivement émises et souscrites par les Actionnaires Cadres (y compris, pour éviter tout doute, les détenteurs des Actions de Classe C).

(e) Cette augmentation de capital social décidée par le Gérant Commandité dans les limites du capital social autorisé peut être souscrite, et les Actions peuvent être émises avec, ou sans l'émission d'une prime d'émission et libérées par

apport en numéraire ou en nature ou par V incorporation de créances ou de réserves ou de toute autre manière déterminée par le Gérant Commandité.

(f) Le Gérant Commandité est autorisé à mener toute action nécessaire pour modifier les articles 5.1 et 5.2 afin d'enregistrer la modification du capital social suite à une augmentation en vertu de l'article 5.2; le Gérant Commandité a le pouvoir de prendre ou d'autoriser les actions nécessaires à l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi. De plus, le Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les Actions représentant une partie ou l'ensemble des montants de la somme augmentée du capital."

Déclaration

Les Actionnaires déclarent qu'ils ont reçu le rapport spécial du Gérant Commandité de la Société prévu par l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915, afin de renoncer à ou de supprimer leurs droits préférentiels de souscription en ce qui concerne l'augmentation du capital émis dans les limites du capital social autorisé.

Les Actionnaires décident par la présente d'approuver et d'accepter ce rapport spécial du Gérant Commandité de la Société et de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription en cas d'augmentation du capital social émis dans les limites du capital autorisé.

Troisième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide de modifier les dispositions suivantes des Statuts de la Société:

(i) les dispositions pertinentes (en particulier l'article 5 des Statuts) en ce qui concerne le capital social afin de refléter (i) l'émission et la création de nouvelles Classes d'Actions, (ii) l'augmentation du capital social, (iii) l'introduction de la clause de capital social autorisé et (iv) certains droits attachés aux différentes Classes d'Actions tels que la prime payée en relation avec celles-ci, la déconnexion entre le pourcentage des droits économiques de la Société et le montant du capital social que ces actions représentent, un droit aux dividendes fixes des Actions de Classe A et de Classe D, qui se lira comme suit:

" **5. Capital social et Capital autorisé.** Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent faire l'objet d'une augmentation ou d'une réduction par des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptées de la manière requise pour une modification par les Statuts.

5.1 Capital Social Emis

5.1.1 Le capital social est fixé à EUR 180.000,- (cent quatre vingt mille Euros) représenté par:

- 200 (deux cents) actions de Gérant Commandité (ci-après définies comme les "actions de commandité" ou les "Actions de Classe A");

- 139.800 (cent trente-neuf mille huit cents) actions de Gérant Commanditaire (ci-après définies comme les "actions de commanditaire" ou les "Actions de Classe B");

- 20.000 (vingt mille) actions de Gérant Commanditaire (ci-après définies comme les "actions de commanditaire" ou les "Actions de Classe C"); et

- 20.000 (vingt mille) actions de Gérant Commanditaire (ci-après définies comme les "actions de commanditaire" ou les "Actions de Classe D") (ensemble les Actions de Classe A et les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D et toutes autres Classes d'actions qui peuvent être émises de temps à autre seront définies comme les "Actions"), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les caractéristiques des différentes Classes d'Actions sont exposées dans les présents Statuts.

Les Actionnaires de la Société ont accepté que le pourcentage de droits économiques de la Société attachés à chaque Classe d'Actions seront déconnectés du capital social représenté par chaque classe d'Actions et devront être alloués ainsi que décrit dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires.

5.1.2 En supplément au capital social, des comptes de primes peuvent être créés, sur lesquels toute prime payée sur toute action sera transférée. Conformément à toute disposition qui se trouvera dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires, le montant de la prime d'émission évoquée est à la libre disposition du Gérant Commandité, étant entendu que la Prime Spéciale devra rester réservée et attachée aux Actions de Class D en relation desquelles elle a été payée.

5.2 Capital Autorisé

5.2.1 En plus du capital social émis, la Société dispose d'un capital total non-émis mais autorisé de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros), ce montant étant celui par lequel le Gérant Commandité peut augmenter le capital social émis.

5.2.2 Dans les limites du capital social autorisé fixé à V article 5.2, le capital social peut être augmenté par une décision du Gérant Commandité, avec ou sans émission d'une prime d'émission, conformément aux termes et aux conditions décrits ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles actions de la Société, sachant que:

(a) L'autorisation expirera cinq ans après le 2 décembre 2008, mais à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation pourra être approuvée par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires;

(b) Le Gérant Commandité peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les actions créées en vertu de cet article 5.2;

(c) Le Gérant Commandité est autorisé à émettre des Warrants de Classe 1 (les "Warrants de Classe 1") donnant le droit à leurs détenteurs de souscrire jusqu'à 10.000 (dix mille) nouvelles Actions de Classe E de EUR 1,- (un Euro) chacune pour un montant total de EUR 10.000,- (dix mille Euros) et des Warrants de Classe 2 (les "Warrants de Classe 2", ensemble avec les Warrants de Classe 1, les "Warrants") donnant le droit à leurs détenteurs de souscrire jusqu'à 10.000 (dix mille) nouvelles Actions de Classe F de EUR 1,- (un Euro) chacune pour un montant total de EUR 10.000,- (dix mille Euros) à émettre par le Gérant Commandité dans les limites énoncées dans l'article 5.2. Lors de l'exercice des Warrants, le Gérant Commandité est autorisé à émettre les Actions de Classe E et de Classe F pertinentes. Les nouvelles Actions de Classe E et de Classe F ont les droits énoncés dans les Statuts et dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires.

Les autres termes et conditions des Warrants seront déterminés par le Gérant Commandité.

Le Gérant Commandité est spécialement autorisé à émettre ces Warrants et les Actions de Classe E et de Classe F lors de l'exercice des Warrants sans réserver aux actionnaires existants le droit préférentiel de souscription et d'acquisition des Warrants et des Actions de Classe E et de Classe F.

(d) Le Gérant Commandité est autorisé à émettre jusqu'à 5.000.000 (cinq millions) de nouvelles Actions de Classe B et de Classe D de EUR 1,- (un Euro) pour un montant qui ne pourra excéder EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros), avec ou sans prime d'émission, dans les limites énoncées dans V article 5.2.

Le Gérant Commandité est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions de Classe B et de Classe D sans réserver aux actionnaires existants, limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription et d'acquisition des nouvelles Actions.

Ces nouvelles Actions de Classe B et de Classe D seront émises par le Gérant Commandité dans les conditions, prix et proportions telles que déterminées dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires, sachant que (i) les nouvelles Actions de Classe B sont exclusivement émises et souscrites par les Actionnaires Financiers et (ii) les nouvelles Actions de Classe D sont exclusivement émises et souscrites par les Actionnaires Cadres (y compris, pour éviter tout doute, les détenteurs des Actions de Classe C).

(e) Cette augmentation de capital social décidée par le Gérant Commandité dans les limites du capital social autorisé peut être souscrite, et les Actions peuvent être émises avec, ou sans l'émission d'une prime d'émission et libérées par apport en numéraire ou en nature ou par V incorporation de créances ou de réserves ou de toute autre manière déterminée par le Gérant Commandité.

(f) Le Gérant Commandité est autorisé à mener toute action nécessaire pour modifier les articles 5.1 et 5.2 afin d'enregistrer la modification du capital social suite à une augmentation en vertu de l'article 5.2; le Gérant Commandité a le pouvoir de prendre ou d'autoriser les actions nécessaires à l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi. De plus, le Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les Actions représentant une partie ou l'ensemble des montants de la somme augmentée du capital."

(i) Les dispositions relatives aux cessions d'actions, en particulier à l'article 7 des Statuts, par l'introduction (i) d'une clause de non cessibilité en rapport avec des Actions de Classe C et des Actions de Classe D, (ii) l'approbation préalable de la clause du Gérant Commandité en rapport avec les cessions non autorisées par les Statuts et (iii) les dispositions tag-along et drag-along; l'article 7 devra par conséquent être lu comme suit:

" 7. Cessions d'actions

7.1 Conditions de toutes les Cessions

7.1.1 Sous réserve de toutes autres dispositions qui peuvent être contenues dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires:

(a) tout Actionnaire Financier peut librement céder toutes ses Actions à toute Personne sans restriction (sans préjudice des dispositions de l'article 7.5 ci-dessous);

(b) tout Actionnaire peut céder librement toutes ses Actions à tout Investisseur Financier sans aucune restriction; Référence sera faite à de tels cessions ci-dessous par les "Cessions Autorisées".

7.1.2 Les Actionnaires Cadre n'auront pas le droit de céder d'Actions à quelque Personne que ce soit sans consentement préalable écrit des Actionnaires Financiers, à l'exception:

(a) des Cessions Autorisées;

(b) des Cessions effectuées conformément à l'exercice de droits drag-along conformément à l'article 7.4 ci-dessous;

(c) des Cessions effectuées conformément à l'exercice de droits tag-along conformément à l'article 7.5 ci-dessous; et

(d) des Cessions effectuées dans le contexte d'une OPI exécutée conformément à toutes dispositions qui pourraient être contenues dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires.

7.2 Restrictions aux Cessions

7.2.1 Excepté si ces Statuts en disposent autrement (par exemple, dans les articles 7.1, 7.4 et 7.5), les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E et les Actions de Classe F ainsi que les Warrants ne peuvent être cédées durant une période de sept ans qui commence le 2 décembre 2008 sauf autorisation du Gérant Commandité.

7.2.2 Excepté si ces Statuts en disposent autrement (par exemple dans les articles 7.1, 7.4 et 7.5), toute cession d'Actions sera sujette à un consentement préalable du Gérant Commandité.

7.3 Droit de Prémption

7.3.1 Sans préjudice des dispositions exposées aux articles 7.1 et 7.2 ci-dessus et dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires, les Actionnaires Financiers profiteront d'un droit de prémption dans les conditions exposées dans cet article

7.3 au cas où tout Actionnaire Cadre (l'"Actionnaire Cédant") a l'intention de Transférer tous Titres à toute Personne agissant en toute bonne foi, sauf dans les conditions décrites dans l'article 7.3.3 ci-dessous.

7.3.2 Le droit de prémption des Actionnaires Financiers mentionnés dans l'article 7.3.1 ci-dessus peut être exercé selon les conditions générales suivantes:

(i) Au cas où l'Actionnaire Cédant aurait l'intention de Transférer des Titres conformément à une offre de bonne foi reçue du Cessionnaire destiné, il notifiera immédiatement la Société, par écrit, d'une telle intention, son prix d'achat évalué et les termes substantiels de la vente (y compris la catégorie et le nombre de Titres concerné (les "Titres Offerts"), l'identité du Cessionnaire destiné et les conditions générales de la vente) (la "Vente Proposée"). Dans les cinq (5) jours de la date d'un tel avis, la Société fera suivre l'avis ainsi reçu aux Actionnaires Financiers.

(ii) Dans les trente (30) jours de la date d'un tel avis par la Société, les Actionnaires Financiers notifieront l'Actionnaire Cédant et la Société par écrit (un "Avis de Prémption de Transfert") de leur intention d'exercer leur droit de prémption comme exposé ici (les "Bénéficiaires de la Prémption"). Au cas où l'Actionnaire Cédant et la Société ne recevraient d'Avis de Prémption de Transfert d'aucun Actionnaire Financier dans cette période de trente (30) jours, on considèrera cet Actionnaire Financier comme ayant refusé de participer à la Vente Proposée au sens de cet article 7.3.

(iii) Les Actionnaires Financiers, sous réserve des principes exposés ci-dessous, auront l'occasion d'acheter un certain nombre de Titres Offerts au prorata entre eux (basé sur le Pourcentage de Droit Économique de chacun des Actionnaires Financiers) ou comme ils conviendront autrement entre eux.

Tout Actionnaire Financier aura cependant un droit d'acheter un nombre plus important de Titres Offerts de sorte que si l'un des Actionnaires Financiers refuse d'acheter sa partie proportionnelle des Titres Offerts, les Bénéficiaires de la Prémption auront le droit entre eux d'acheter le solde des Titres Offerts. Un tel droit d'acheter un nombre plus important de Titres Offerts sera exercé par n'importe lequel des Bénéficiaires de la Prémption dans son Avis de Transfert de Prémption en exposant le nombre de Titres qu'il souhaite acheter en plus de sa partie proportionnelle. Si, suite à l'exercice d'un tel droit d'acheter un nombre plus important de Titres Offerts (le "Droit d'Achat Privilégié"), la demande globale des Bénéficiaires de la Prémption ayant exercé un tel droit excède le nombre total de Titres Offerts disponibles relativement à ce Droit d'Achat Privilégié, le nombre de Titres Offerts supplémentaires que chaque Bénéficiaire de la Prémption concerné achètera ainsi sera décidé sur une base proportionnelle (basé sur le Pourcentage de Droit Économique de chaque Bénéficiaire de la Prémption ayant exercé son Droit d'Achat Privilégié) ou comme les Bénéficiaires de la Prémption conviendront autrement entre eux.

(iv) Chaque Bénéficiaire de la Prémption aura le droit d'acheter le nombre de Titres Offerts décidés conformément au paragraphe (iii) ci-dessus sous les mêmes conditions générales (y compris le prix) que celles de la Vente Proposée, sous réserve du paragraphe (v) ci-après.

(v) Au cas où la contre-partie offerte dans la Vente Proposée ne consisterait pas exclusivement en numéraire ou Equivalent de Numéraire (tel un Transfert résultant d'un cadeau, d'une donation, d'un échange, d'un apport, d'une fusion) ou si le Transfert fait partie d'un accord dont le but principal ne traite pas exclusivement avec le Transfert des Titres Offerts (un "Transfert Complexe"), l'Actionnaire Cédant fournira, dans la notification à la Société mentionnée dans l'article 7.3.2 (i), une évaluation de la valeur en numéraire offert pour les Titres Offerts. Au cas où les Bénéficiaires de la Prémption appropriés ne seraient pas d'accord sur cette valeur, la valeur numéraire des Titres Offerts sera décidée, à la demande de la Partie la plus diligente, par expertise.

Si l'expertise a été demandée conformément au paragraphe précédent, l'Actionnaire Cédant et les Bénéficiaires de la Prémption appropriés désigneront un expert (l'"Expert de Prémption") dans une période de dix (10) jours à compter de la date de la demande de l'expertise. Si l'Actionnaire Cédant et les Bénéficiaires de la Prémption appropriés n'a pas convenu de l'identité de l'Expert de Prémption dans la période de ce dix (10) jours, l'Expert de Prémption sera nommé par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg et à Luxembourg parmi les sociétés d'audit d'une réputation internationale à la demande de la Partie la plus diligente concernée, toutes les autres Parties concernées ayant le droit être entendues.

L'Expert de Prémption sera instruit pour déterminer indépendamment (x) la valeur des actions ou des titres offerte ou toute autre contre-partie globale proposée relativement à la Vente Proposée (y compris en cas de Transfert Complexe), en ce qui concerne les critères qu'il considèrera, à son entière discrétion, adéquat et juste et en tenant compte, par la remise appropriée, toute absence de liquidité ou actionnariat minoritaire attaché à la contre-partie proposée, ou (y) en cas d'un cadeau ou d'une donation, la valeur des Titres Offerts conformément à et dans la façon envisagée conformément à toutes dispositions qui peuvent être contenues dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps

à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires (l'"Estimation de la Prémption de Titres Offerts"). L'Expert de Prémption communiquera son Estimation de la Prémption de Titres Offerts à l'Actionnaire Cédant et aux Bénéficiaires de la Prémption appropriés aussitôt que raisonnablement praticable et dans tous les cas dans les 30 jours de sa nomination. L'Estimation de la Prémption de Titres Offerts fixera de manière raisonnablement détaillée la méthodologie d'estimation, des calculs et des suppositions. L'Estimation de la Prémption de Titres Offerts déterminée sous cet article 7.3.2 (v) sera définitive et obligatoire pour les Parties concernés et sans recours. Les honoraires et les dépenses de l'Expert de Prémption seront supportés de manière égale par l'Actionnaire Cédant d'une part et les Bénéficiaires de la Prémption appropriés (au prorata du numéro de Titres Offerts à être acheté par eux) d'autre part.

Dans tous les cas, les Bénéficiaires de la Prémption appropriés auront droit d'acheter les Titres Offerts en numéraire à la contre-valeur décidée par l'expertise.

(vi) Le droit des Actionnaires Financiers tel que prévu sous cet article 7.3 ne pourra seulement être exercé que sur tous les Titres Offerts, le droit de chacun des Bénéficiaires de la Prémption étant déterminé conformément aux termes de l'article 7.3.2 (iii) ci-dessus.

(vii) En cas d'un exercice par les Bénéficiaires de la Prémption de leur droit tel que prévu sous cet article 7.3 et sous réserve de la résolution de toutes disputes ayant surgi entre l'Actionnaire Cédant et les Bénéficiaires de la Prémption appropriés tel que prévu conformément au paragraphe (v) de cet article 7.3, le Transfert de Titres réel y relatif (la signature de documentation contractuelle appropriée et le paiement du prix d'achat) aura lieu dans les trente (30) jours de l'expiration de la période de trente (30) jours mentionnée dans l'article 7.3.2(ii) ci-dessus pendant laquelle les Actionnaires Financier pourront envoyer l'Avis de Prémption ou de Transfert. Cette période de trente (30) jour pourra, cependant, être prolongé pendant une période de trente (30) jour supplémentaire à la demande des Bénéficiaires de la Prémption pour l'obtention par les Bénéficiaires de la Prémption de tous les permis, licences et autorisations exigés (autre que des autorisations sociales) pour réaliser le Transfert.

(viii) Il est spécifié qu'au cas où (x) la Société ne reçoit pas V (les) Avis de Transfert de Prémption mentionné à l'article 7.3.2 (ii) ci-dessus, ou où un tel avis est reçu après l'expiration de la période applicable, ou (y) les Bénéficiaires de la Prémption échouent à exercer leur droit sur tous les Titres Offerts conformément au paragraphe (vi) de cet article 7.3, l'Actionnaire (s) Cédant(s) sera libre dans une période de deux (2) mois de l'événement de toutes conditions mentionnées dans (x) et (y) ci-dessus de Transférer les Titres Offerts sous les conditions générales exposées dans la Vente Proposée, sous réserve cependant des autres termes et conditions de tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires.

7.3.3 Les dispositions des articles 7.3.1 et 7.3.2 ci-dessus ne s'appliqueront pas aux Transferts suivants:

- (i) les Transferts Permis;
- (ii) les Transferts réalisé conformément à l'exercice du droit Drag-Along sous la Section 7.4 ci-dessous;
- (iii) les Transferts réalisé conformément à l'exercice du droit Tag-Along sous la Section 7.5 ci-dessous; et
- (iv) les Transferts réalisé dans le contexte d'une OPI. 7.4 Droits Drag-Along

7.4.1 Sans préjudice des dispositions de l'article 7.1 ci-dessus, dans le cas où les Actionnaires Financiers exécuteraient ou feraient exécuter une Vente Majoritaire, les Actionnaires Financiers auront le droit de requérir que tous les autres Actionnaires participent à une telle Vente Majoritaire dans les conditions décrites à l'article 7.4. Dans un tel but, les Actionnaires Financiers devront notifier la Société, par écrit, d'une telle Cession envisagée et de ses termes et conditions (la "Vente Drag-Along"). La Société notifiera ensuite aux autres Actionnaires (les "Autres Actionnaires Drag-Along") les termes et conditions d'une telle Vente Drag-Along envisagée.

7.4.2 Dans le cas d'une Vente Drag-Along, sous réserve de l'article 7.4.4 ci-dessous, les Autres Actionnaires Drag-Along par la présente acceptent s'engagent à céder toutes (et pas moins de toutes) leurs Titres au Cessionnaire sous la Vente Drag-Along à la demande des Actionnaires Financiers et aux mêmes termes et conditions (qui peuvent inclure une considération d'actions ou d'autres Titres) ainsi que prévus dans la Vente Drag-Along, étant entendu que le prix total offert par le Tiers concerné pour la Vente Drag-Along envisagée devra être alloué conformément aux principes qui peuvent être contenues dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires.

7.4.3 En cas d'exécution des termes et conditions de cet article 7.4, les Autres Actionnaires Drag-Along s'engagent à prendre les mesures nécessaires et formalités nécessaires pour permettre la Cession de leurs Titres respectifs en vertu de la Vente Drag-Along.

7.4.4 Pour les besoins de cet article 7.4, il est précisé que les Autres Actionnaires Drag-Along n'auront pas l'obligation de céder tous leurs Titres au Cessionnaire en vertu de la Vente Drag-Along à moins que les Actionnaires Financiers n'effectuent la Vente Drag-Along simultanément avec les Autres Actionnaires Drag-Along.

7.5 Droits Tag-Along

7.5.1 Droits Tag-Along d'Action de Classe C

(a) Sans préjudice des articles 7.1 et 7.4 ci-dessus, dans les cas où les Actionnaires Financiers exécutent ou font exécuter une Vente Majoritaire, les Actionnaires Financiers, dans la mesure où ils n'entendent pas exercer leurs droits drag-along décrits à l'article 7.4 dans ce contexte, devront notifier la Société, par écrit, d'une telle Vente Majoritaire envisagée et de

ses termes et conditions (la "Vente Majoritaire Tag-Along Proposée"). La Société notifiera ensuite les détenteurs des Actions de Classe C des termes et conditions d'une telle Vente Majoritaire Tag-Along Proposée.

(b) Endéans dix (10) jours de la date d'un tel avis par la Société, si tout détenteur d'Actions de Classe C désire participer à la Vente Majoritaire Tag-Along Proposée, il devra notifier les Actionnaires Financiers et la Société par écrit (l'"Avis de Cession de Classe C"). Dans le cas où les Actionnaires Financiers et la Société ne reçoivent pas un Avis de Cession de Classe C de tout détenteur d'Actions de Classe C dans la période de dix (10) jours, un tel détenteur d'Actions de Classe C sera censé avoir décliné participer à la Vente Majoritaire Tag-Along Proposée.

(c) A la réception de l'Avis de Cession de Classe C conformément au paragraphe précédent et sous réserve de l'achèvement effectif de la Vente Majoritaire Tag-Along Proposée par les Actionnaires Financiers, chaque détenteur d'Actions de Classe C devra avoir le droit de vendre tous (et pas moins de tous) ses Titres autres que les Actions de Classe D au Cessionnaire concerné, au même prix et aux mêmes termes et conditions (qui peuvent inclure une considération des actions ou autres titres) que ceux prévus dans la Vente Majoritaire Tag-Along Proposée, sous réserve des dispositions qui peuvent être contenues dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires, étant entendu que le prix total offert par le Tiers concerné en vertu de la Vente Majoritaire Tag-Along Proposée devra être alloué conformément aux principes de prix qui peuvent être décrits dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires.

7.5.2 Droit Tag-Along d'Action de Classe D

(a) Sans préjudice des dispositions des articles 7.1 et 7.4 ci-dessus, dans le cas où tout ou partie des Actionnaires Financiers cèdent ou s'engagent à faire céder des Titres à un Tiers agissant de bonne foi autre que tout employé et/ou membre de la direction du Groupe, un/de tel(s) Actionnaire (s) Financier(s) le (s) "Actionnaire (s) Tag-Along Déclenchants)" devront notifier la Société, par écrit, d'une telle Cession envisagée et de ses termes et conditions (la "Vente Tag-Along Proposée"). La Société notifiera alors aux détenteurs d'Actions de Classe D les termes et conditions d'une telle Vente Tag-Along Proposée.

(b) Endéans dix (10) jours de la date d'un tel avis par la Société, si l'un ou l'autre détenteur d'Actions de Classe D désire participer à la Vente Tag-Along Proposée, il devra notifier le(s) Actionnaires Tag-Along Déclenchant(s) et la Société par écrit (l'"Avis de Cession de Classe D"). Dans le cas où le(s) Actionnaires Tag-Along Déclenchant(s) ne reçoivent pas un Avis de Cession de Classe D de tout détenteur d'Actions de Classe D dans la période de dix (10) jours, un tel détenteur d'Actions de Classe D sera censé avoir décliné participer à la Vente Tag-Along Proposée.

(c) A la réception de l'Avis de Cession de Classe D d'un détenteur d'Actions de Classe D conformément au paragraphe précédent, le(s) Actionnaires Tag-Along Déclenchant (s) ne devront pas achever la Vente Tag-Along Proposée si, simultanément à un tel achèvement, le Cessionnaire envisagé en vertu d'une telle Vente Tag-Along Proposée n'acquiert pas une fraction des Titres (autre que des Actions de Classe C, des Actions de Classe E et des Actions de Classe F) détenues par un tel détenteur d'Actions de Classe D égale à la fraction de Titres détenus par le(s) Actionnaires Tag-Along Déclenchants) qu'un tel Cessionnaire acquiert en vertu de la Vente Tag-Along Proposée, aux mêmes termes et conditions que ceux proposés dans la Vente Tag-Along Proposée, sous réserve de toute disposition qui pourrait être contenue dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires, étant entendu que le prix total offert par le Tiers concerné pour la Vente Tag-Along Proposée sera alloué conformément aux principes de prix qui pourraient être contenus dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires.

7.6 Toute Cession d'Actions devra être notifiée à la Société en conformité avec la Loi."

(iii) Les dispositions liées aux distributions de profits et liquidation de la Société, en particulier l'article 27 des Statuts, afin de permettre une distribution disproportionnée des profits et du boni de liquidation; article 27 devra par conséquent être lu comme suit:

" 27. Adoption des déclarations financières et Distribution de profits.

27.1 Les comptes annuels seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

27.2 L'assemblée générale des Actionnaires examinera les états financiers et si elle le trouve opportun, les approuvera.

27.3 Les profits non consolidés, après déduction des frais généraux et opérationnels, charges et amortissements, constitueront le bénéfice net de la Société pour la période correspondante.

27.4 Du bénéfice net annuel de la Société ainsi déterminé, cinq pour cents (5%) seront obligatoirement alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps qu'une telle réserve atteindra le montant de dix pour cents (10%) du capital souscrit de la Société.

27.5 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour distribution et dans la mesure autorisée par la Loi et les Statuts, le Gérant Commandité pourra proposer que l'argent ou d'autres produits disponibles pour remise soient distribués aux Actionnaires dans les proportions qui pourraient être contenues dans et en accord avec les dispositions de tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires et les Actionnaires décidant toute distribution devront voter l'allocation de telles distributions conformément à de telles dispositions.

27.6 Après l'exercice de Warrants, les droits économiques attachés à chaque Classe d'Actions devra différer de l'allocation mentionnée sous l'article 27.5 et les profits devront par conséquent être alloués ainsi que déterminé selon tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires.

27.7 La décision de distribuer les fonds et la détermination de la somme à distribuer seront prises par le Gérant Commandité avec l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires et conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires.

27.8 Le Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous réserve des conditions décrites par la Loi et conformément aux proportions et autres dispositions qui peuvent être contenues dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires."

En supplément, les Actionnaires décident de créer un nouvel article 30, qui devra être lu comme suit:

30. Définitions

Actionnaire Financier	Signifie tout Investisseur Financier détenant des Titres ou tout Cessionnaire de Titres détenus par un Actionnaire Financier dans la mesure où un tel Cessionnaire n'est pas un Actionnaire Cadre.
Actionnaire Cadre	Signifie tout Investisseur Cadre détenant des Titres ou tout Cessionnaire de Titres détenus par un Actionnaire Cadre dans la mesure où un tel Cessionnaire n'est pas un Investisseur Financier
Affilié	Signifie, lorsque qu'utilisé en référence à une Entité spécifique, toute Entité qui, directement ou indirectement à travers un ou plusieurs intermédiaires de contrôle, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun de l'Entité Spécifiée
Entité	Signifie une société, partenariat, partenariat limité, fonds commun de placement à risques, trust ou organisation non dotée de la personnalité morale ou un gouvernement ou toute agence ou subdivision politique
Equivalent Numéraire	Signifie tout titre listé sur un marché européen ou tout autre marché réglementé internationalement reconnu
Filiales	Signifie en relation avec toute Personne, toute Entité contrôlée par une telle Personne
Groupe	Signifie la Société et ses Filiales
Investisseur Financier	Signifie (i) Fair Sponsors, (ii) les Sponsors, (iii) toute Entité qui est une Affiliée de toutes Personnes auxquelles il est fait référence ici en (i) et (ii), (iv) tous les fonds conseillés ou gérés directement ou indirectement par les sociétés de gestion qui gèrent directement ou indirectement les Sponsors et leurs Affiliés et/ou par des Affiliés de telles sociétés de gestion, et (v) tous représentants, agents et employés de toutes personnes auxquelles il est fait référence aux paragraphes (i) à (iv) mentionnés
Investisseur Cadre	Signifie (i) les Mancos, (ii) tout employé présent ou futur ou membres de la direction du Groupe (autre qu'un Investisseur Financier) et (iii) toute Entité avec un but spécial détenue par de présents ou futurs employés ou membres de la direction du Groupe et qui sont exclusivement dédiés à la détention par des employés ou membres de la direction dans la Société d'un tel actionnariat
Manco 1	Signifie Decoman 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Manco 2	Signifie Decoman 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (sera ci-après intitulé avec Manco 1 les "Mancos")
OPI	Signifie une première offre publique des actions de la Société ou de l'une de ses Filiales, que ce soit par émission d'actions ou par vente d'actions au public, par exemple, la publication officielle (ou toute autre révélation formelle conformément à ses réglementations) par l'autorité gouvernementale ou autorité de régulation d'un listing officiel ou autorisation formelle pour le commerce public des actions émises par la Société ou l'une de ses Filiales sur une place boursière européenne régulée ou tout autre marché public régulé de renommée internationale pour les titres participatifs en France ou à l'étranger
Parties	Signifie les parties à tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps en temps entre la Société et entres autres, ses actionnaires
Personne	Signifie un individu ou une Entité
Pourcentage de Droit Economique	Signifie en vertu de chaque Actionnaire donné, le pourcentage de droits économiques attachés aux Actions qu'il détient, calculé pour chaque classe d'Ac-

	tions comme décrit dans toutes dispositions qui peut être contenue dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps en temps entre la Société et entres autres, ses actionnaires, avant l'exercice de tout Warrant
Prime Spéciale	Signifie l'émission spéciale d'une prime d'un montant total de EUR 2.860.757,- (deux millions huit cent soixante mille sept cent cinquante sept Euros) payés en relation avec la souscription des Actions de Class D émises par la Société le 2 décembre 2008 qui est attachées à ces Actions de Classe D et toute autre prime d'émission spéciale d'une nature similaire à payer relativement à l'émission d' Actions de Class D conformément au termes de tout Pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps en temps entre la Société et entres autres, ses actionnaires
Sponsors	Signifie Colony Capital, ELQ Investors, Ltd, une limited company contrôlée par The Goldman Sachs Group Inc., Hilco Trading et Merchant Equity Partners ou toutes filiales Titres
Titres	Signifie toutes Actions, Warrants ou d'autres Titres participatifs (valeurs mobilières donnant accès au capital) y inclus tout autre forme de droit donnant accès ou donnant probablement accès, directement ou indirectement, immédiatement ou dans le futur, avec ou sans exercice, annonce ou autre formalité, par conversion, échange, remboursement, présentation ou exercice d'un warrant ou par tout autre moyen à l'allocation d'actions ou d'autres titres représentant ou donnant accès à une partie du capital social, des bénéfices, de l'excédent de liquidation ou les droits de vote de la Société, y inclus sans limitation tout droit résultant du partage de titres (comme l'usufruit ou la nue-propriété), et tous droits préférentiels de souscription en relation avec toute augmentation du capital social dans la Société, ou à toute émission de tout titre émis ou attribué suivant une transformation, fusion, scission, contribution ou opération similaire de la Société. Nonobstant ce qui précède, il est expressément convenu que les instruments spécifiques pourront ne pas être considérés comme Titres à cette fin si convenu ainsi dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, la Société et entres autres, ses actionnaires
Tiers	Signifie toute personne qui n'est ni un Actionnaire, un Investisseur Financier ou un Investisseur Cadre
Transfer	Signifie, quand utilisé en ce qui concerne tous titres ou instruments hybrides (incluant tous Titres ou instruments hybrides détenus par un Partie), toute transaction, volontaire, involontaire ou par l'opération de loi, aboutissant à un transfert de la propriété, "nue-propriété", "usufruit" ou tous droits de tels titres ou instruments hybrides (y compris tout vote ou droits de dividende), par quelque moyen que ce soit (y compris, sans restriction, les donations, la mort, la succession, les apports partiels d'actifs, les fusions, les scissions, les ventes, les transferts, les gages ou toute autre forme de transfert, le transfert ou la disposition de n'importe quel intérêt légal ou bénéficiaire dans ces titres ou ces instruments hybrides, ainsi que toute combinaison de telles méthodes de transfert de propriété). A ces fins, les termes relatifs "Cédant" signifiera toute Personne Transférant un titre ou un instrument hybride et "Cessionnaire" signifiera toute Personne à qui un titre ou un instrument hybride est Transféré
Vente Majoritaire	Signifie une cession par tout Actionnaire ou Actionnaires d'Actions représentant plus de 50% du capital social et des Droits de Vote (ainsi qu'un tel terme peut être défini dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre, parmi d'autres, la Société et ses Actionnaires) de la Société à un Tiers de bonne foi
Warrants	Signifie les Warrants de Classe 1 et les Warrants de Classe 2
Warrants de Classe 1	Signifie les bons de souscription de Classe 1 émis par la Société et souscrits par Manco 1
Warrants de Classe 2	Signifie les bons de souscription de Classe 2 émis par la Société et souscrits par Manco 1
L'assemblée générale des Actionnaires	décide de surcroît de renuméroter en conséquence les Statuts de la Société.

21000

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges dans toute forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement 28.300,- Euros.

Aucun autre élément ne se trouvant à l'ordre du jour, et personne ne s'exprimant, l'assemblée est achevée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare à la demande des parties apparaissant que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes apparaissant, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu à la personne apparaissant qui sont connue par le notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, aux personnes apparaissant et le Notaire ont signé cet acte.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49917. Reçu à 0,50%: vingt et un mille six cent soixante-quinze euros (21.675,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020435/211/1237.

(090021539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Manor Care Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.017.838,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.128.

—

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009020424/242/13.

(090021646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

BMV S.A., Société Anonyme,

(anc. BMV S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 138.524.

—

L'an deux mil huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur DI PRIMA Agostino, commerçant, né à Mantova (Italie) le 1^{er} septembre 1938, avec adresse professionnelle à I-46047 Strada Statale Cisa n. 129 - Porto Mantovano, Italie

ici représenté par Monsieur Vincent ALLENO, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 27 octobre 2008,

ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant et porteur de procuration a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BMV S.à r.l., R.C.S. Numéro B138524, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte du notaire Cristina CASCONI (Italie) en date du 13 mars 2007, la Société avait transféré son siège social à Luxembourg et pris la nationalité luxembourgeoise suivant acte reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 1404 du 6 juin 2008.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500.-) Euros, représenté par cent vingt-cinq parts sociales d'une valeur nominale de cent (EUR 100.-) Euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Démission du gérant et décharge à lui donner.
2. Absorption des pertes constatées dans le bilan intermédiaire du 30 septembre 2008, soit le montant de €14.359,47.-, par apports nouveaux en espèces du même montant.

3. Transformation de la Société en une société anonyme.

4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix-neuf mille cinq cents Euros (EUR 19.500.) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) à trente deux mille Euros (EUR 32.000.-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-quinze (195) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

Souscription et libération des cent quatre-vingt-quinze (195) actions nouvelles.

5. Refonte complète des statuts de la Société.

6. Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes.

7. Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La démission du gérant est acceptée et, par vote spécial, décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate les pertes encourues au bilan intermédiaire de la Société au 30 septembre 2008, et qui sont au total d'un montant de € 14.359,47.-, et décide de les compenser immédiatement à hauteur du même montant, par apport par l'associé unique en espèces.

L'assemblée décide que dans le cadre de cette absorption de pertes il ne sera pas émis de nouvelles parts sociales, mais que pareillement les anciennes parts sociales restent maintenues.

La réalité de l'apport est expressément constatée au moyen d'un certificat de blocage bancaire.

Troisième résolution

L'associé unique décide de transformer la société BMV S.à.r.l. en une société anonyme, et de convertir les 125 parts sociales existantes en actions de capital d'une valeur nominale de € 100 (cent euros) chacune.

En conformité avec les articles 26, 26-1 et 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale prend connaissance du rapport de réviseur de la société à responsabilité limitée ALTER AUDIT S.à.r.l., daté du 19 décembre 2008, et dont la conclusion se lit: "Sous réserve de l'augmentation de capital en numéraire de d'EUR 34.000,00, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net n'est pas inférieur au capital social d'EUR 32.000,00".

L'assemblée en prend acte et en approuve la conclusion.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-neuf mille cinq cents Euros (EUR 19.500.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) à trente-deux mille Euros (EUR 32.000.-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-quinze (195) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, avec attribution desdites actions à l'actionnaire unique, souscripteur qui les a libérées.

Le notaire instrumentant confirme que le capital initial de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) a été versé à la Société conformément à sa propre constatation à l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2008, et que la somme de dix-neuf mille cinq cents Euros (EUR 19.500.-) constitutive de l'augmentation du capital social de ce jour a été mise à la libre disposition de la Société, suivant certificat bancaire.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est procédé à une refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination BMV S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet social:

a) le travail pour son compte et pour compte de tiers de matériaux métalliques, le tournage, polissage, moulage, pliage, découpage aussi bien au laser de laminés métalliques; la réalisation de constructions mécaniques et de produits manufacturés en métal et leurs alliages, soit semi-ouvré, soit finis;

b) la vente en gros et en détail, l'importation, l'exportation sous toutes formes de vente au Luxembourg et à l'étranger, aussi par correspondance, télémarketing, par internet, etc, d'articles techniques, accessoires, pièces de rechange, autoradios, pneus, huiles et graisses lubrifiants, en général tous produits pour voitures, motocycles et embarcations;

c) la location sans chauffeur de voitures, motos, motocycles, et bateaux.

La Société pourra exercer toute activité connexe à l'objet social, accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières qui seront considérés nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La Société pourra aussi prendre et donner en gestion, fermage, représentation, concession, participer à des consortiums, soit sur le territoire national qu'à l'étranger.

La Société peut accomplir tout acte utile pour la réalisation de l'objet social, ainsi entre autres:

- acheter et vendre, aussi à l'étranger, les marchandises et les services traités;
- se servir de la collaboration promotionnelle et technique de professionnels experts du secteur et de ceux qui ont des compétences spécifiques et qui peuvent favoriser l'accomplissement des buts de l'entreprise;
- participer aux regroupements d'entreprises; prendre participations et intéressements en sociétés et entreprises
- accorder des fidéjussions, avals et garanties réelles, aussi pour garantir des dettes de tiers;
- acquérir et concéder des licences et/ou sous licences pour l'exploitation de brevets industriels, know-how, et technologies réservées.

La Société peut, à côté de toutes ces autres opérations par tous moyens acquérir, vendre ou détenir, louer ou sous-louer, hypothéquer ou de toute autre manière utiliser ou disposer de tout bien immobilier sis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, comme la Société peut également exercer ces activités par l'intermédiaire ou en conjonction avec des succursales ou des sociétés filiales, même des entreprises non dépendantes avec lesquelles elle est en relation de travail ou de coopération conventionnelle.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

La Société peut prendre en outre des participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et leur fournir toutes aides et assistances techniques, économiques et financières aux sociétés auxquelles elle s'intéresse.

En plus, elle peut accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ou dans lesquelles elle a pris des participations, ainsi que même à des tiers, le cas échéant, tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, étant précisé qu'elle peut emprunter par émission d'instruments financiers ou d'obligations, ou s'endetter autrement dans le but d'étendre ses assistances financières dans le domaine de toutes ces activités qui sont comprises dans son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000.-) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Pour le cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil peut être composé d'une seule personne, actionnaire ou non.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou morales.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restant ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans le cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans la limite de ses pouvoirs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 10.45 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire constate que les conditions des articles 26, 26-1 et 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies, le rapport prévu par l'article 26-1 ayant été soumis par Alter Audit S.àrl, réviseur d'entreprise, membre de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Sixième résolution

L'associé décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et celui de commissaire à un.

1) sont appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'au 23 décembre 2011:

a) Mademoiselle Gabriele SCHNEIDER, directrice d'entreprise, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld / Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

b) Mademoiselle Marie GILMER, maître en droit, née le 25 avril 1981 à Laxou (France), avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

c) Monsieur Jean PIRROTTE, directeur d'assurances en retraite, né le 3 août 1936 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

2) Est appelé aux fonctions de commissaire jusqu'au 23 décembre 2011:

Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à mille six cents euros (EUR 1.600.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire de par leur prénom, nom, demeure et profession, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Alleno et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. LAC/2009/49. Reçu cent soixante-neuf euros trente cents Eur 0,5% = 169,30

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009020404/5770/203.

(090021327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Ingenieurbüro für Bauwesen G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 6A, rue du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 113.522.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 4. Februar 2009.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2009020249/231/13.

(090020644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Mille Deco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 42, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.463.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Junglinster, den 4. Februar 2009.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2009020246/231/13.

(090020624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Avante Colombia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.128.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 7 novembre 2008

L'associé unique de la Société a pris la décision d'accepter la démission de M. Mark Rollins de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AVANTE COLOMBIA S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009020276/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

SC Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.878.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg-City,

There appeared,

BHR Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

represented by Me Martine Elvinger, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal dated 10th December, 2008 which shall remain annexed to this deed after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole partner of the société à responsabilité limitée "SC LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, incorporated under the name of BASS LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l. by deed of the undersigned notary, on 22nd September, 1999, published in the Mémorial C number 933 of 7th December 1999 and as last amended by notarial deed of the undersigned notary on 9th September, 2004 and published in the Mémorial C number 1244 of 6th December, 2004.

The appearing party, after having examined unaudited interim financial statements of the Company as of 10th December, 2008 showing an outstanding corporate capital of two billion one hundred and forty-six million seven hundred and ninety-five thousand five hundred dollars of the United States (USD 2,146,795,500) represented by twenty-one million four hundred and sixty-seven thousand nine hundred and fifty-five (21,467,955) Ordinary Shares at a par value of one hundred dollars of the United States (USD 100) each and available reserves for an amount of five hundred and fifty nine million four hundred and thirty nine thousand one hundred and twenty three dollars of the United States (USD 559,439,123) a copy of which will remain attached to the present minutes to be submitted to the registration formalities, requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

Repurchase by the Company of nine million fifty seven thousand two hundred and fifty seven (9,057,257) outstanding Ordinary Shares at a repurchase price of one hundred and twenty six dollars and ninety seven cents of the United States (USD 126.97) per share for a total repurchase price of one billion one hundred and forty nine million nine hundred and ninety nine thousand nine hundred and twenty one dollars of the United States (USD 1,149,999,921) (the "Repurchase Price").

Second resolution

Concomitant reduction of the corporate capital of the Company of an amount of nine hundred and five million seven hundred and twenty five thousand seven hundred dollars of the United States (USD 905,725,700) (the "Capital Reduction") by cancellation of nine million fifty seven thousand two hundred and fifty seven (9,057,257) Ordinary Shares repurchased and concomitant reduction of the available reserves for an amount of USD 244,274,221 being the balance between Repurchase Price and the Capital Reduction.

Third resolution

As a result of the reduction of capital, amendment of article 6 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

"The capital of the Company is set at one billion two hundred and forty one million sixty nine thousand eight hundred dollars of the United States (USD 1,241,069,800) represented by twelve million four hundred and ten thousand six hundred and ninety eight (12,410,698) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred dollars of the United States (USD 100) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the repurchase and cancellation of the Ordinary Shares and the relating reduction of capital are estimated at EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed. After reading these minutes the appearing person he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille et huit, le dixième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu,

BHR Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

représentée par Martine Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 décembre 2008, laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné.

Cette partie comparante, représentée comme prémentionné déclare être l'unique associé de la société à responsabilité limitée "SC LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l." (la "Société") ayant son siège social à 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, constituée sous la dénomination de BASS LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l. par acte du notaire soussigné en date du 22 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 933 en date du 7 décembre 1999 et modifié en dernier lieu par acte notarié du notaire soussigné en date du 9 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1244 en date du 06 décembre 2004.

La partie comparante, après avoir examiné les comptes intermédiaires non consolidés de la Société au dix décembre 2008, renseignant un capital social émis de deux milliards cent quarante-six millions sept cent quatre-vingt-quinze mille et cinq cent dollars des Etats-Unis (USD 2.146.795.500) représenté par vingt-et-un millions quatre cent soixante-sept mille neuf cent cinquante-cinq (21.467.955) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune et des réserves disponibles pour un montant de cinq cent cinquante-neuf millions quatre cent trente-neuf mille cent vingt-trois dollars des Etats-Unis (USD 559.439.123) copie desquels restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement, prie le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Rachat à leur valeur nominale de neuf millions cinquante-sept mille deux cent cinquante-sept (9.057.257) Parts Sociales Ordinaires émises, à savoir, à un prix de rachat de cent vingt-six dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-dix-sept cents (USD 126.97) par part sociale pour un prix de rachat total de un milliard cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-et-un dollars des Etats-Unis (USD 1.149.999.921) (le "Prix de Rachat").

Deuxième résolution

Réduction simultanée du capital social de la Société pour un montant de neuf cent cinq millions sept cent vingt-cinq mille sept cent dollars des Etats-Unis (USD 905.725.700) par annulation de toutes les neuf millions cinquante-sept mille deux cent cinquante-sept (9.057.257) Parts Sociales Ordinaires rachetées (la "Réduction de Capital) et réduction simultanée des réserves disponibles pour un montant de USD 244.274.221 étant la différence entre le Prix de Rachat et la Réduction de Capital.

Troisième résolution

Suite à la réduction du capital social, modification de l'article 6 des Statuts de la manière suivante:

"Le capital de la Société est fixé à un milliard deux cent quarante-et-un millions soixante-neuf mille huit cent dollars des Etats-Unis (USD 1.241.069.800) représenté par douze millions quatre cent dix mille six cent quatre-vingt-dix-huit (12.410.698) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune."

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Ordinaires et de la réduction subséquente du capital sont évalués à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate qu'à la requête de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ELVINGER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50355. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020378/211/107.

(090021407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: PLN 52.098.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand nine, on the fourteenth day of January.

Before Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,

duly represented by Mr. Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed ne varietur by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S. à r. l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108.305, incorporated on May 17, 2005 pursuant to a deed drawn up by Me Joseph ELVINGER, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1045 of October 15, 2005.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed drawn up by Me Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on August 14, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2450 of October 7, 2008.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to reduce the capital by an amount of PLN 2,273,000 (two million two hundred seventy-three thousand Polish zloty) so as to reduce it from PLN 54,371,000 (fifty-four million three hundred seventy-one thousand Polish zloty) to PLN 52,098,000 (fifty-two million ninety-eight thousand Polish zloty) by reimbursement to the sole member and simultaneous cancellation of 2,273 (two thousand two hundred seventy-three) Class A corporate units.

Power is given to the managers of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at PLN 52,098,000 (fifty-two million ninety-eight thousand Polish zloty) divided into 48,618 (forty-eight thousand six hundred eighteen) Class A corporate units and 3,480 (three thousand four hundred eighty) Class B corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each."

Third resolution

The sole member resolves to reduce the legal reserve related to Compartment A in the amount of PLN 227,300 (two hundred twenty-seven thousand three hundred Polish Zloty) from PLN 5,089,100 (five million eighty-nine thousand one hundred Polish zloty) to PLN 4,861,800 (four million eight hundred sixty-one thousand eight hundred Polish zloty) and to reimburse this amount to the sole member.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this document, are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne,

ici représentée par Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S. à r. l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de titrisation de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108.305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte notarié par-devant Me Joseph ELVINGER, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2450 du 7 octobre 2008.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 2.273.000 (deux millions deux cent soixante-treize mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 54.371.000 (cinquante-quatre millions trois cent soixante-et-onze mille zloty polonais) à PLN 52.098.000 (cinquante-deux millions quatre-vingt-dix-huit mille zloty polonais) par remboursement à l'associée unique et annulation de 2.273 (deux mille deux cent soixante-treize) parts sociales de catégorie A.

Pouvoir est donné aux gérants de la société pour organiser le paiement en accord avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à PLN 52.098.000 (cinquante-deux millions quatre-vingt-dix-huit mille zloty polonais) représenté par 48.618 (quarante-huit mille six cent dix-huit) parts sociales de catégorie A et 3.480 (trois mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune."

Troisième résolution

L'associée unique décide de réduire la réserve légale en relation avec le Compartiment A d'un montant de PLN 227.300 (deux cent vingt-sept mille trois cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 5.089.100 (cinq millions quatre-vingt-neuf mille cent zlotys polonais) à PLN 4.861.800 (quatre millions huit cent soixante et un mille huit cents zlotys polonais) et de rembourser ledit montant à l'associée unique.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 1.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. HORNICK, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 janvier 2009. LAC/2009/2215. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/02/09.

Jacques Delvaux

Référence de publication: 2009020384/208/103.

(090021238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Zenit Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.237.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009020241/231/14.

(090020702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Blackrock Land Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.210.

EXTRAIT

Suivant résolution de l'associé unique BLACKROCK LAND CONTINENTAL LIMITED, prise en date du 19 janvier 2009. Monsieur Nicholas John GORROD, né le 11 novembre 1959 à Bradford, UK, résidant à The Studio, 7 Aubin Mews, Elisabeth Lane, St. Helier, Jersey, JE2 3PH, a été nommé gérant classe A de la Société jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2009 statuant sur les comptes de 2008.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009020245/296/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10895. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Alapco Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 101.972.

Nous soussignés, Delphinus Sàrl, 15 rue Jean Pierre Sauvage L 2514 Luxembourg, enregistré au RCSL No. B - 39430, avec effet au 31 décembre 2008, donnons notre démission dans la société Alapco Luxembourg Holding SA RCSL No. B - 101972 en tant que:

- Commissaire aux comptes

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Delphinus S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009020231/2193/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11131. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Alapco Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 101.978.

Nous soussignés, Delphinus Sàrl, 15 rue Jean Pierre Sauvage L 2514 Luxembourg, enregistré au RCSL No. B - 39430, avec effet au 31 décembre 2008, donnons notre démission dans la société Alapco Real Estate Development SA RCSL No. B - 101978 en tant que:

- Commissaire aux comptes

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Delphinus S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009020232/2193/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Sea View Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 85.171.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020238/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04060. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

PBW II Real Estate Feeder Fund S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 713.800,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.139.

In the year two thousand eight, on the thirteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 122.138, (the "Company"),

Duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the Board of Directors of the Company dated December 29, 2008.

The minutes of this meeting, initialled *in varietur* by the appearer and the notary, will remain attached to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 65, on 25 January 2007 (page 3101) and its articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed dated December 18, 2007 before the notary prenamed and published in the Mémorial C number 103, of January 15, 2008 (page 4907).

2) The subscribed capital of the Company is set at EUR 67,000 (sixty-seven thousand Euros), divided into 33,000 (thirty-three thousand) class A shares (the "Class A Shares") and 500 (five hundred) class B shares (the "Class B Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, all fully paid up (by 100%).

3) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has the un-issued but authorised capital of a maximum amount of EUR 3,464,000 (three million four hundred sixty-four thousand Euro) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares.

4) The board of directors is authorised, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6, to increase the share capital from time to time, with or without an issue premium, by creating and issuing new Class A Shares and/or Class B Shares.

5) By resolutions dated December 29, 2008, the board of directors approved the increase of the share capital of the Company without reserving to the existing shareholders the preferential subscription rights pursuant to Article 6 of the Articles, which refers to the provisions of a Shareholders' Agreement (notably clause 3.4 of a Shareholders' Agreement dated 24 November 2006).

6) The share capital of the Company has been increased by a total amount of EUR 646,800 (six hundred forty-six thousand eight hundred Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 67,000 (sixty-seven thousand) to EUR 713,800 (seven hundred thirteen thousand eight hundred Euros) by creating and issuing 323,400 (three hundred twenty-three thousand four hundred) New Class A Shares (the "New Class A Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each as follows:

- 98,000 (ninety-eight thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Stichting Pensioenfonds Metaal en Techniek, a Dutch foundation having its registered office Burgemeester Elesenlaan 329, 2282 MZ Rijswijk - The Netherlands, registered with the chamber of commerce of Haaglanden (the "Subscriber 1").

- 49,000 (forty-nine thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by SEB-STIFTELSEN, Skandinaviska Enskilda Bankens Pensionsstiftelse a pension trust having its registered office at SEB Enskilda Banken, Stiftelser & Företag, ST S3, 106 40 Stockholm - Sweden (the "Subscriber 2").

- 36,750 (thirty-six thousand seven hundred fifty) New Class A Shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by ERSTE WÖLBERN IMMOBILIEN - DACHFONDS EUROPA 01 VALUE PORTFOLIO GmbH & Co. KG, a company established under German laws, having its registered office at Am Sandtorkai 54, D-20457, Hamburg, Germany (the "Subscriber 3")

- 122,500 (one hundred twenty-two thousand five hundred) New Class A Shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by STICHTING TKP PENSIOEN REAL ESTATE FONDS, ACTING ON BEHALF, IN THE NAME AND FOR THE RISK AND ACCOUNT OF TKP PENSIOEN REAL ESTATE FONDS, a foundation established under Dutch law, having its registered office at Stationsplein 9, 9726 AE Groningen, The Netherlands, registered under number 02071877 (the "Subscriber 4").

- 17,150 (seventeen thousand one hundred fifty) New Class A Shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by GENERAL RETIREMENT & PENSION AUTHORITY, a government body established under Qatari law, having its registered office at P.O. BOX 24484, C-Ring Road, Doha, Qatar (the "Subscriber 5", together with the Subscribers 1 to 5, the "Subscribers").

7) As a consequence of the increase of the share capital, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 713,800 (seven hundred thirteen thousand eight hundred Euros), divided into 356,400 (three hundred fifty-six thousand four hundred) Class A Shares and 500 (five hundred) class B shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each.

Therefore Article 5 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

"5. The subscribed capital is set at EUR 713,800 (seven hundred thirteen thousand eight hundred Euros), divided into 356,400 (three hundred fifty-six thousand four hundred) class A shares (the "Class A Shares") and 500 (five hundred) class B shares (the "Class B Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, fully paid up (by 100%)."

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorised capital clause, the amount of the authorised share capital as set out in Article 6.1 of the Articles of the Company has been decreased to EUR 2,750,000 (two million seven hundred fifty thousand) so that Article 6.1 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

"6.1 The Company has an un-issued hut authorized share capital of a maximum amount of EUR 2,750,000 (two million seven hundred fifty thousand) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation of the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le trente décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Flora Gibert, juriste, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.138 (la "Société"),

Dûment autorisé à représenter la Société conformément aux minutes du Conseil d'Administration de la Société en date du 29 décembre 2008.

Les minutes de ce conseil d'administration, signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 65 du 25 janvier 2007 (page 3101) et ses statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 18 décembre 2008 par devant le notaire susnommé et publié au Mémorial C numéro 103 du 15 janvier 2008 (page 4907).

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à 67.000 EUR (soixante-sept mille euros) représenté par 33.000 (trente-trois mille) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") et 500 (cinq cent) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (en proportion de 100%).

3) Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital non-émis, mais autorisé d'un montant maximum de 3.464.000 EUR (trois millions quatre cent soixante-quatre mille euros) qui peut être utilisé pour l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B pour l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B

4) Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixé par l'article 6, à augmenter le capital en une ou plusieurs reprises, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission d'Actions de Catégorie A et/ou d'Actions de Catégorie B.

5) Par les résolutions prises en date du 29 décembre 2008, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société sans réserver aux actionnaires existants les droits préférentiels de souscription conformément à l'article 6 des Statuts, qui fait référence aux dispositions du Pacte d'Actionnaires (notamment la clause 3.4 du Pacte d'Actionnaires en date du 24 novembre 2006).

6) Le capital social a été augmenté d'un montant total de 646.800 EUR (six cent quarante-six mille huit cent euros) afin de l'élever de son montant actuel de 67.000 EUR (soixante-sept mille euros) à 713.800 EUR (sept cent treize mille huit cent euros) en créant et émettant 323.400 (trois cent vingt-trois mille quatre cent) nouvelles Actions de Catégorie A (les "Nouvelles Actions de Catégorie A") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, comme suit:

Les 98.000 (quatre-vingt-dix-huit mille) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Stichting Pensioenfond Metaal en Techniek, une fondation hollandaise ayant son siège social à Burgemeester Elesenlaan 329, 2282 MZ Rijswijk - les Pays Bas, immatriculée au registre du commerce de Haaglanden (le "Souscripteur 1").

Les 49.000 (quarante-neuf mille) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par SEB-STIFTELSEN, Skandinaviska Enskilda Bankens Pensionsstiftelse une fiduciaire de pension ayant son siège social à SEB Enskilda Banken, Stiftelser & Företag, ST S3, 106 40 Stockholm - Suède (le "Souscripteur 2").

Les 36.750 (trente-six mille sept cent cinquante) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par ERSTE WÖLBERN IMMOBILIEN - DACHFONDS EUROPA 01 VALUE PORTFOLIO GmbH & Co. KG, une société, établie selon le droit allemand, ayant son siège social à Am Sandtorkai 54, D-20457, Hamburg, Germany (le "Souscripteur 3")

Les 122.500 (cent vingt-deux mille cinq cent) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par STICHTING TKP PENSIOEN REAL ESTATE FONDS, acting on behalf, in the name and for the risk and account of TKP PENSIOEN REAL ESTATE FONDS, une fondation établie selon le droit hollandais, ayant son siège social à Stationsplein 9, 9726 AE Groningen, Les Pays Bas, immatriculée sous le numéro 02071877 (le "Souscripteur 4").

Les 17.150 (dix-sept mille cent cinquante) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par GENERAL RETIREMENT & PENSION AUTHORITY, un administration publique établie selon le droit du Katar, ayant son siège social à P.O. BOX 24484, C-Ring Road, Doha, Qatar (le "Souscripteur 5", ensemble avec les Souscripteur 1 à 5, les "Souscripteurs").

7) Suite à cette augmentation du capital social, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à 713.800 EUR (sept cent treize mille huit cent euros), divisé en 356.400 (trois cent cinquante-six mille quatre cent) Actions de Catégorie A et 500 (cinq cent) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune.

Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

"5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 713.800 EUR (sept cent treize mille huit cent euros), représenté par 356.400 (trois cent cinquante-six mille quatre cent) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") et 500 (cinq cent) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, intégralement libérées (à 100%)".

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus dans la limite de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 6.1 des Statuts a été réduit à 2,750,000 EUR (deux millions sept cent cinquante mille euros) de sorte que l'article 6.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

"6.1. La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de 2.750.000 EUR (deux millions sept cent cinquante mille euros) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B ou afin d'accroître la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à sept mille Euro.

Le présent acte a été dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture et interprétation de la personne comparante, ladite personne consigne avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/124. Reçu à 0,5 %: trois mille deux cent trente-quatre euros (3.234,- €)

.Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 JAN. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020462/211/172.

(090021521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.609.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 janvier 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009020482/231/14.

(090021046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

SC Investments LMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.210.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009020475/231/14.

(090021509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

CMS Construction & Medical Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 139.224.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009020472/220/12.

(090021036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Alchimie Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.041.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009020465/231/14.

(090021085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 134.917.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009020461/231/14.

(090021139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

M.C.I. Marketing Communication International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 19, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 39.426.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31/12/2007 (rectificatif du dépôt du bilan 2007 déposé le 12/12/2008 no L080183484.04) a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020501/4185/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04960. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Transmedia Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 123.916.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009020502/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10493. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Portek Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 109.750.

Le Bilan au 30 juin 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020490/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01969. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Mierscherbiert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg.

R.C.S. Luxembourg B 133.694.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020500/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01977. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

TE-Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 56.883.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009020503/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04765. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Jula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 115.187.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009020504/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10492. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Insula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 101.009.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009020505/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10489. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Iglux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3714 Rumelange, place de la Bruyère.

R.C.S. Luxembourg B 29.980.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009020506/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04764. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

E.C.C.B., European Consulting and Computer Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 45.482.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009020507/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10485. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Clipco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 51.763.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009020508/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10480. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Manheim Export, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.830.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53810 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009020438/211/12.

(090021574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Auditserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 106.384.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009020509/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04761. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Bexeb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 85.650.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009020485/9127/12.

(090021128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Habitaculum, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.323.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Habitaculum Realestate S.à r.l.

11A, Boulevard Joseph M. L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009020525/6007/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03337. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Content Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 132.114.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009020422/231/14.

(090021320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Rentastar International Real Estate Participations Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 26.207.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020513/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02076. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Portena Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 96.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009020595/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08632. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

TP 2 Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.821.

Les comptes de liquidation au 19 novembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009020596/7280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08634. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Atiz-Trad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009020568/7955/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01654. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

OHSF Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.952.

Extrait des décisions de l'associé unique du 17 décembre 2008

Oak Hill Securities Fund, L.P., seule associée de la Société a décidé:

- d'accepter les démissions de Messieurs Carl Speecke et Benoît Nasr de leurs fonctions de Gérant B avec effet au 17 décembre 2008;

- de nommer Monsieur Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B, pour une durée illimitée, avec effet au 17 décembre 2008;

- de nommer Monsieur Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt (France) le 20 avril 1971, avec adresse professionnelle au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B, pour une durée illimitée, avec effet au 17 décembre 2008;

Le Conseil de la Gérance se compose désormais comme suit:

- Mr. Richard Mutin, Gérant A;
- Mr. Jean-Claude Lucius, Gérant B;
- Mr. Jean-Philippe Mersy, Gérant B.

Luxembourg, le 8/01/09.

Pour avis sincère et conforme

Pour OHSF Funding I S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009020602/1261/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Eurodel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.203.

Le Bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020599/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01583. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Draco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 35.706.

Le Bilan au 30 JUIN 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009020510/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00506. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Petrus Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 94.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009020587/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08620. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Credit Opportunities European Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.031.

—
Extrait des décisions de l'associé unique du 17 décembre 2008

Oak Hill Credit Opportunities Financing Ltd., seule associée de la Société a décidé:

- d'accepter les démissions de Messieurs Carl Speecke et Benoît Nasr de leurs fonctions de Gérant B avec effet au 17 décembre 2008;

- de nommer Monsieur Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B, pour une durée illimitée, avec effet au 17 décembre 2008;

- de nommer Monsieur Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt (France) le 20 avril 1971, avec adresse professionnelle au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B, pour une durée illimitée, avec effet au 17 décembre 2008;

Le Conseil de la Gérance se compose désormais comme suit:

- Mr. Richard Munn, Gérant A;
- Mr. Jean-Claude Lucius, Gérant B;
- Mr. Jean-Philippe Mersy, Gérant B.

Luxembourg, le 8/01/09.

Pour avis sincère et conforme

Pour Credit Opportunities European Funding S.à.r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009020600/1261/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05188. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Callassou International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.061.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009020593/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08629. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Cum Grano Salis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.940.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 86.375.

—
EXTRAIT

En date du 8 décembre 2008, le siège social de Ex Pluribus Unum S.à r.l., associé de Cum Grano Salis S.à r.l., a été transféré du 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 12 rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg.

En date du 8 décembre 2008, le siège social de Qua Patet Orbis B.V. S.à r.l., associé de Cum Grano Salis S.à r.l., a été transféré du 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 12 rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg. De plus la dénomination correcte de cet associé est Qua Patet Orbis B.V.

En date du 8 décembre 2008, le siège social de Alea lacta Est (Lux) B.V. S.à r.l., associé de Cum Grano Salis S.à r.l., a été transféré du 6 rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 12 rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg. De plus la dénomination correcte de cet associé est Alea lacta Est (Lux) B.V.

Il convient également de rétablir les 2x250 parts ordinaires souscrites en date du 14 février 2002 qui n'auraient jamais dues être rayées. Les parts sociales de la société d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune sont donc réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Ex Pluribus Unum S.à r.l., 12 rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg	821.180 parts préférentielles
	167.085 parts préférentielles
Qua Patet Orbis B.V., 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	250 parts ordinaires
	568.835 parts préférentielles
Alea lacta est (Lux) B.V., 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	250 parts ordinaires
Total	<u>1.557.600</u>

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pour extrait conforme.

Bart Zech / Jorrit Crompvoets

Référence de publication: 2009020597/724/32.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08371. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Sapco Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 135.126.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 février 2009.

Bureau Comptable

Faber & Weis Sàrl

37, rue de Bettembourg

L-3320 Berchem

Signature

Référence de publication: 2009020584/3038/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06985. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Four Sixteen Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 75.373.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020603/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01577. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Russell Bedford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 72.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6.2. 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009020610/1747/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11196. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Fiduciaire Nationale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 15.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6.2. 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009020611/512/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11146. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

W-Consult Société de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 57.542.

1) Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020565/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

T-Systems Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 87.243.

Extract from the Minutes of the Annual General Meeting of the shareholders from June 5, 2008

The Annual General Meeting decides to nominate Mr Marcus HACKE, living in Oberhöchstädter Strasse, 40A, D-61476 KRONBERG to the position of director in replacement of Jürgen HERNICHEL

For authentic and accordant extract

Wolfgang SCHMIDT / Reiner STACHELHAUS

Director / Director

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 5 juin 2008

L'assemblée générale statutaire décide la nomination de Mr Marcus HACKE, demeurant à Oberhöchstädter Strasse, 40A, D-61476 KRONBERG au poste d'administrateur en remplacement de Jürgen HERNICHEL.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009020112/1267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10892. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

NL&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 132.636.

Dans le cadre de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 janvier 2009 à 10.00 heures, il a été décidé:

- Suite à la démission de Monsieur Augusto MAZZOLI, né le 30/07/1972 à Modena, (Italie), résidant professionnellement au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, de sa fonction d'administrateur, de coopter, avec effet au 13/01/2009, Monsieur Daniel KUFFER, né le 22/03/1963 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NL&F S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009020085/7989/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10748. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 novembre 2008

- Divers

Le Conseil décide à l'unanimité de coopter à partir de ce jour, Monsieur Marc REIFFERS, demeurant à L-6188 Gonderange, 71, Op der Tonn, comme administrateur en remplacement de Monsieur Pascal XHONNEUX.

Monsieur REIFFERS terminera le mandat de Monsieur XHONNEUX.

En outre, le Conseil décide à l'unanimité de coopter à partir de ce jour, Monsieur Didier ROUMA, demeurant à B-6750 Musson, 3, rue Jean Laurent, comme administrateur en remplacement de Monsieur Ronald EVERAERT.

Monsieur ROUMA est nommé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Signé: E. BEX, G. HOFFMANN, H. JACOBS VAN MERLEN, A. MEYERS, W. MOSSERAY, M. REIFFERS, P. RIBONNET, D. ROUMA, C. SEYWERT

Pour extrait conforme

Armand MEYERS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009020700/1873/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07837. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.
